



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 9 septembre 2021, à 19h30
Salle de spectacles

1^{ère} séance – 2021 / 2022

Séance du jeudi 9 septembre 2021

Présidence de Mme Carole Castillo, Présidente

Mesdames Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à notre nouvelle Municipalité pour la législature 2021-2026 composée de Monsieur le Syndic, Monsieur le vice-syndic, Mesdames et Monsieur les Municipaux.

À notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectatrices et spectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son.

72 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mme Barbara Iff ainsi que MM. Alain De Col, François Delaquis, Andreia Tiambo et Ignacy Wilczynski

Sont absent-e-s : Mesdames Marie-Claude Kohler, Lysiane Loredana Adamini et Maria Cristina Baqueros Torres

- **Mme La Présidente**

Tout d'abord, et comme vous pouvez le constater, Mme Charlet est à mes côtés ce soir en tant que secrétaire ad interim suite à la démission de la secrétaire du Conseil, situation que je développerai au point 3 de notre ordre du jour. Afin que votre accord soit protocolé dans ce procès-verbal, nous allons passer au vote.

Autorisez-vous Mme Charlet à œuvrer comme secrétaire du Conseil ad interim jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle secrétaire ?

| |
|---|
| C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LA PROPOSITION EST ACCEPTÉE |
|---|

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, Mme La Présidente communique qu'elle a reçu :

- Une interpellation de Mme Marie Schneider
- 5 interpellations de Mme Stéphanie Negri-Capt
- Une interpellation de M. Stéphane Montabert
- Une interpellation de Mme Chiara Storari
- Une interpellation de Mme Élodie Golaz Grilli
- Deux dépôts de postulat de M. Pierre Borloz « Bienvenu au Censuy » et « T'as où la borne électrique »
- Un dépôt de postulat par M. le Conseiller communal Reza Safaï intitulé « Pour un casier sportif gratuit, comme sur la commune de Morges, à Renens »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 14 de l'ordre du jour sauf l'intervention de Mme Marie Schneider qui sera traitée au point N° 7 de l'ordre du jour.

Mme La Présidente demande une modification de l'ordre du jour : décaler le point N° 4 pour permettre au retardataire d'arriver pour leur assermentation.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La discussion n'étant plus demandée l'ordre du jour modifié est soumis au vote.

C'est une large majorité que l'ordre du jour est accepté.

2. Adoption des procès-verbaux de la séance du Conseil communal du 24 juin 2021 et de la cérémonie d'installation et de prestation de serment des Autorités communales de la Ville de Renens du 29 juin 2021

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Richard Neal, PSR**

Merci, bonsoir à tout le monde,

Dans le PV concernant l'assermentation à la page 8, il y a une erreur qui s'est glissée dans les membres de la commission des pétitions pour le PSR, c'est moi-même qui représenterai le PSR dans cette commission et non pas Mme Diédhiou.

Réponse de Mme La Présidente

Oui M. Neal la correction aurait été annoncée au changement de commission.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Merci Mme La Présidente,

Je viens ici pour déplorer le grand nombre de fautes d'orthographe, de grammaire et de transcription qui sont émaillés dans le PV de la séance du Conseil Communal du 24 juin 2021 certain étant à la limite du contre sens. Je regrette et déplore ce contre rendu en pensant qu'à l'époque où Mme Charlet s'occupait de ces affaires, la qualité était un peu meilleure.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Bonsoir Mme la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Conseillères et Conseillers,*

Concernant toujours le PV du 24 juin. Comme le collègue vient de le décrire. Il y a une faute d'orthographe et il y a une erreur à la page 24, juste après l'intervention de M. Torriani et là je voulais juste vous répondre que quelques tonnes de béton en moins, des tonnes, la masse, du béton pour la place du marché pour l'interpellation que j'avais faite. Alors tonnes « T O N N E S » et puis « moi » c'est « M O I N » que c'était écrit du temps « T E M P S » et puis pour le moins c'est écrit « M O I ». Merci de corriger ça aussi.

La parole n'étant pas demandée, les procès-verbaux sont soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que les procès-verbaux sont acceptés.

Mme la Présidente remercie Mme Yvette Charlet, M. Grégoire Menoud et Mme Coralie Schopfer pour leur excellent travail.

3. Démission

Mme la Présidente informe qu'en date du 20 juillet 2021, le Bureau du conseil a reçu la démission de Mme Coralie Schopfer, Secrétaire du Conseil communal de la Ville de Renens.

*« Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales,
Messieurs les Municipaux,*

Par ces quelques lignes, je vous informe que j'ai pris la décision de quitter le poste susmentionné que j'occupe depuis le 1^{er} juin 2021 pour le 20 juillet 2021, respectant ainsi le préavis de 7 jours pendant le temps d'essai mentionné dans mon contrat.

Bien que j'occupe actuellement un poste similaire dans une autre commune, je constate que le traitement des tâches et les processus mis en vigueur sont complètement différents et ne correspondent pas à ma façon de travailler.

De plus et lors de mon engagement, j'ai été avertie que les jours de travail pouvaient changer selon la charge de travail, mais après quelques semaines d'activité et ma vie personnelle ayant changé de manière inattendue, je suis forcée de constater que d'une part, le taux d'activité proposé pour ce poste devient insuffisant et que d'autre part, j'ai besoin de jours de travail fixes.

J'ai aussi découvert que je ne réponds pas aux exigences de certains membres du Conseil communal, ce qui m'ennuie beaucoup.

C'est pour toutes ces raisons que j'ai pris la décision de démissionner de ce poste.

Cette lettre est également envoyée au Conseil communal de la Ville de Renens.

Dans l'attente d'une confirmation de votre part, je vous présente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, mes salutations distinguées.

»

M. Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

Selon l'art. 8, al. 1 du Règlement du Conseil, les membres absents lors de la cérémonie d'installation et de prestation de serment des Autorités communales sont assermentés devant le Conseil par le/la Présidente de son corps.

De ce fait, Mme la Présidente invite Mmes Nicole Divorne, Aline Segin et Lucie Mauch, ainsi que MM. Jeton Hoxha, Alexandre Pascoal et Philippe Hertig à monter sur la scène afin de procéder à leur assermentation ainsi que les personnes présentes dans cette salle à se lever et invite les membres du Conseil communal ainsi que le public à se lever.

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie les nouveaux conseillers de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par « Je le promets ».

Après la lecture du serment, M. le Président remercie les nouveaux assermentés et les prie de reprendre place.

5. Élection complémentaire au Bureau du Conseil communal

Lors de la cérémonie d'installation et de prestation de serment des autorités communales de la ville de Renens et en accord avec la convention de législature 2021-2026, le parti PSR avait proposé M. Jeton Hoxha en qualité de scrutateur, absent ce soir-là pour juste motif. Cette proposition est-elle toujours d'actualité ?

- **M. Eugène Roscigno, Président du groupe PSR**

Mme la Présidente s'enquiert auprès de l'Assemblée afin de savoir s'il y a d'autres candidatures. Étant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, Mme la Présidente propose de procéder à un vote tacite pour la candidature de M. Jeton Hoxha.

Personne ne s'opposant au vote tacite, M. Jeton Hoxha est élu scrutateur du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année de législature 2021-2022.

Lors de la cérémonie d'installation et de prestation de serment des autorités communales de la ville de Renens, M. Grégoire Menoud avait été proposé en tant que Secrétaire suppléant, absent ce soir-là pour juste motif. Il n'y avait pas eu d'autres candidatures.

Mme la Présidente s'enquiert auprès de l'Assemblée afin de savoir s'il y a d'autres candidatures. Étant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, Mme la Présidente propose de procéder à un vote tacite pour la nomination de M. Grégoire Menoud.

Personne ne s'opposant à la nomination, M. Grégoire Menoud est nommé Secrétaire suppléant du Conseil communal de la Ville de Renens pour la législature 2021-2026.

6. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Avant de vous communiquer la liste des manifestations auxquelles j'ai participé avec énormément de plaisir, il est de coutume que le ou la présidente fasse un discours lors de la première séance du Conseil communal de septembre, une fois n'est pas coutume et je souhaite passer la parole à notre doyen du conseil, M. Philippe Hertig pour la lecture d'une fable de Jean de la Fontaine : « Le meunier, son fils et l'âne ».

- **M. Philippe Hertig, Fourmi rouge**

*Mme La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,
Bonsoir,*

J'ai considéré qu'étant votre doyen, cela me donnait le privilège d'en faire un tout petit peu à ma tête. Vous allez le comprendre. En vous délivrant un message, une fable, un rappel pour celles et ceux dont la présence ici est répétition, un avertissement pour celles et ceux dont la présence ici est innovation. Pour toutes et tous, une parcelle de sagesse pour affronter les vicissitudes à venir, en quelque sorte, un vaccin.

*J'ai lu qu'en quelque endroit qu'un meunier et son fils,
L'un vieillard et l'autre enfant,
Allait vendre leur âne un certain jour de foire.
Afin qu'il fût plus frais et de meilleur débit,
On lui lia les pieds, on vous le suspendit ;
Puis cet homme et son fils le portent comme un lustre ;
Pauvres gens, idiots, couple ignorant et rustre.
Le premier qui les vit de rire s'éclata,
Quelle farce, dit-il, vont jouer ces gens-là ?
Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense.
Le meunier, à ces mots, connaît son ignorance.
Il met sa bête sur pied, et la fait détalier.
L'âne, qui goutait fort l'autre façon d'aller,
Se plaint en son patois. Le meunier n'en a cure ;
Il fait monter son fils, il suit : et, d'aventure,
Passent trois bons marchands. Cet objet leur déplut.
Le plus vieux au garçon s'écria tant qu'il put :
Oh là oh, descendez, que l'on ne vous le dise,
Jeune homme qui menez laquais à barbe grise ;
C'était à vous de suivre, au vieillard de monter.
Messieurs, dit le meunier, il vous faut contenter.
L'enfant met pied à terre, et puis, le vieillard monte,
Quand, trois filles passant, l'une dit : C'est grande honte
Qu'il faille voir ainsi clocher ce jeune fils,
Tandis que ce nigaud, comme un évêque assis,
Fait le veau sur son âne et pense être bien sage.
Il n'est, dit le meunier, plus de veaux à mon âge.
Passez votre chemin, la fille, et m'en croyez.
Après maints quolibets coup sur coup renvoyés,
L'homme crut avoir tort et mit son fils en croupe.
Au bout de trente pas, une troisième troupe
Trouve encore à gloser. L'un dit : Ces gens sont fous !
Le baudet n'en peut plus, il mourra sous leurs coups.
Hé quoi, charger ainsi cette pauvre bourrique !
N'ont-ils point de pitié de leur vieux domestique ?
Sans doute qu'à la foire ils vont vendre sa peau.
Parbleu, dit le Meunier, est bien fou du cerveau
Qui prétend contenter tout le monde et son père.
Essayons, si par quelque manière*

*Nous en viendrons à bout. Ils descendent tous deux.
L'Âne, se prélassant, marche seul devant eux.
Un Quidam les rencontre, et dit : Est-ce la mode
Que Baudet aille à l'aise et Meunier s'incommode ?
Qui de l'Âne ou du Maître est fait pour se lasser ?
Je conseille à ces Gens de le faire enchâsser.
Ils usent leurs souliers et conservent leur Âne :
Nicolas au rebours ; car quand il va voir Jeanne,
Il monte sur sa bête ; et la chanson le dit.
Beau trio de Baudets ! Le Meunier repartit :
Je suis Âne, il est vrai, j'en conviens, je l'avoue ;
Mais que dorénavant on me blâme, on me loue ;
Qu'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien,
J'en veux faire à ma tête. Il le fit, et fit bien.
Quant à vous, soyez rouge ou vert ou PLR,
Jacassez, rêvassez, mijotez des affaires,
Restez en place ou montez à la tribune,
Dire, en bien ou en mal, que penser de la Mun,
Votez oui, votez non, faites des amendements,
Les gens en parleront, n'en doutez nullement.*

Je vous remercie

Mme La Présidente,

Merci M. Hertig.

J'ai représenté notre Commune à 4 reprises cet été :

- *le 24 juillet à la paroisse Saint-François à Renens, la communauté congolaise faisait un dernier hommage à son Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, encore toutes nos condoléances à la communauté congolaise ;*
- *En juillet, également, à la Ferme des Tilleuls, Madame Danièle Jacqui nous présentait l'avancée de son œuvre Le Colossal,*
- *le 28 août à Renens était donné le premier coup de pioche du Tram*
- *le 29 août à la grande salle de Renens, une rencontre avec les philatélistes et leur magnifique collection de timbres.*

De plus, je vous annonce avoir reçu une pétition émanant de l'AVIVO intitulée « Utilisez le bus TL, c'est écolo, mais un billet à l'automate = c'est bien plus compliqué ! »

Cette pétition n'étant ni de compétence du Conseil communal ni de compétence de la Municipalité, elle sera transmise au TL, avec copie à la Commission des Pétitions et à la Municipalité.

Pour terminer, les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Mme Yvette Charlet en fin de séance et uniquement à ce moment-là, c'est effectivement cette liste de présence qui fera foi lors des paiements des jetons de présence.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Michele Scala, PSR**

*Mme La Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je prends la parole à propos de la pétition de l'AVIVO. Alors je déclare tout de suite ma position : j'étais, jusqu'à la semaine passée, le président de l'AVIVO et d'ailleurs la pétition porte ma signature. Je suis toujours du comité. À propos de cette pétition, j'ai quelques questions et une proposition.

J'aimerais d'abord savoir si la Municipalité a bien compris le problème cité et si elle peut aider à le résoudre avec les TL, en poussant à réaliser notre première de nos trois propositions. La proposition était que les TL installent les valideurs de ticket aux arrêts et pas à l'intérieur du bus, du trolley. Parce qu'il y a risque de chute. D'ailleurs, les chemins de fer le font déjà. Bien que les TL soient une entreprise privée, la Ville de Renens est membre du conseil d'administration de la société. Je crois même que notre Municipale en est la présidente, mais je n'aimerais pas me tromper. Si la pétition était envoyée à Municipalité et au Conseil c'est pour que les deux se positionnent et qu'ils soutiennent la pétition. On savait très bien qu'il fallait l'envoyer aux TL, mais nous avons préféré passer par vous pour avoir votre soutien. On voulait le soutien des deux. Étant donné que la Municipalité s'est déjà prononcée, donc il n'y a pas de soutien, donc on ne va pas leur demander encore une fois. Je déposerai une interpellation au Conseil pour que le Conseil Communal se positionne avec un soutien clair de sa part. Alors je déposerai cette interpellation tout à l'heure. Merci.

Réponse de M. Le Syndic

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

En réponse à la question de M. Scala. Vous dire que nous avons déjà transmis, enfin, j'ai relayé cette demande auprès du conseil de direction des TL. Mme Maystre est effectivement la présidente des TL, mais elle est nommée par le Canton et je suis en réalité le représentant de la Ville de Renens au conseil de direction des TL et cette thématique a été transmise aux TL. Elle est dans les dossiers qui sont traités actuellement par la direction. Voilà.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Petite communication.

Bonsoir à la Municipalité et à notre assemblée,

La Fourmi rouge propose au poste de chef de son groupe du Conseil Communal, M. Byron Allauca qui siège depuis 15 ans au sein de notre Conseil. Marié et père de 3 enfants, employé aux TL, il a siégé dans plusieurs commissions notamment de la gestion et à la CUAT en tant que président. Il préside aussi le collectif vaudois de soutien aux sans-papiers. Il œuvre depuis longtemps pour le bien de notre commune et pour les citoyens de tous les pays. Merci.

Mme La Présidente félicite M. Allauca.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Au nom de la Municipalité je vous adresse nos cordiales salutations. Nous sommes maintenant à nouveau au complet. Nous sommes 7 personnes et nous venons vers vous avec la volonté qui a été annoncée lors de la fable du Meunier. Notre volonté est bien évidemment de collaborer avec chacune et chacun des membres de ce Conseil Communal pour qu'effectivement, ensemble, nous réfléchissions à bonifier les prestations que nous pouvons proposer à la population de Renens. Nous souhaitons, effectivement, que ce lieu soit un lieu de débats, d'échanges, de propositions et qu'effectivement ce Conseil Communal soit une force de proposition qui nous permette aussi d'avancer dans les différents dossiers qui sont les nôtres. C'est vraiment notre intention la plus forte.

J'ai en addition des communications qui vous ont été adressées par écrit, un propos autour des cyberattaques pour vous dire un peu où nous en sommes à Renens. Pour vous dire qu'effectivement la sécurité absolue ou le risque 0 n'existe malheureusement pas et en ce qui concerne l'administration communale de Renens, la sécurité a toujours été un thème central du service informatique. On peut relever les actions qui ont été entreprises récemment. Notamment, un audit de sécurité avec test d'intrusion en septembre 2020 dont les résultats ont été très encourageants. La plupart des risques relevés, d'ailleurs, ont été corrigés. Il y a des mises à jour régulières des postes de travail, mensuellement, et des serveurs, trimestriellement, en respectant toutes les recommandations de sécurité. Il y a aussi une veille sécuritaire avec des contacts au service de sécurité du Canton notamment pour une faille dans la messagerie qui avait été annoncée au printemps 2021. En général, une fois la faille annoncée, les mesures sont prises immédiatement et corrigées dans les 24 h. L'utilisation de différents outils tels que l'antivirus avec protection complète pour les fichiers, les mails et internet, l'antispam, le pare-feu avec la politique de tout bloquer et d'ouvrir selon les besoins ainsi que la segmentation du réseau informatique. Il y a une séparation du trafic serveur internet wifi. Dans les améliorations qui sont mises en place actuellement, on peut relever l'augmentation de la complexité des mots de passe, l'ajout d'un second facteur d'authentification pour les accès externes, la mise en place d'un portail sécurisé pour l'accès aux applications par le web et le remplacement des infrastructures qui sont vieillissantes. Malgré tout ça, le point vulnérable reste toujours l'utilisateur et l'utilisatrice. Raison pour laquelle la mise en place d'une formation de sensibilisation aux cyberattaques est en cours aux ressources humaines. Donc on a déjà cette intention-là depuis longtemps et puis vous dire aussi qu'à une ou deux occasions, nous avons eu la chance, dans cette même salle, d'avoir des conférences sur la cyber sécurité qui ont été proposées par TVT service. Voilà pour cet élément-là.

Et dans les communications, encore, je voulais passer la parole à M. Oumar Niang.

- **M. Oumar Niang, Conseiller municipal**

*Merci M. Le Syndic,
Mme La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et les Conseillères,
Chers collègues,*

Suite à l'annulation de la troisième édition du 1020 fun de Renens en raison des conditions sanitaires. La Ville de Renens organise une journée des sports le samedi 25 septembre. Ces activités seront sous forme de phase d'initiation, de cours ou de mini-trotteurs. Donc les flyers que vous avez sur votre table font la communication sur cet évènement. Merci.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Intervention relative au Communiqué de la Municipalité « Robin des Watts »

*Mesdames les Conseillères Municipales,
Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chères et chers collègues,*

J'ai pris connaissance dans les communications de la Municipalité les résultats plus que satisfaisants des économies d'énergie dans le cadre de Robin des Watts ; 400 litres de mazouts économisés en 5 jours. Comme les élèves et les enseignants n'ont pas vu de différence avec ces économies d'énergie qui sont importantes, je voulais savoir si vous envisagez de pérenniser cette démarche dans tous les bâtiments de la commune.

Réponse/question de Mme Patricia Zurcher Maquignaz

Mme la Conseillère,

Quand vous dites pérenniser la démarche, est-ce que c'est, reproposez Robin des Watts dans d'autres établissements ou est-ce que c'est de baisser le chauffage comme ils l'ont fait dans ce bâtiment-là ?

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

C'est de baisser le chauffage comme ils l'ont fait pendant cette période-là.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Mesdames et Messieurs. Bonsoir,

Effectivement il y a des expériences qui se font, des comptes-rendus, des ressentis. Nous allons profiter, bien entendu, de tous les retours positifs par rapport à ces expériences pour mettre en place ça. Une autre chose qu'on a discuté et qu'on va mettre en place aussi c'est une espèce de comparatif, un benchmark entre les différents établissements scolaires au niveau des consommations d'eau, des consommations d'électricité et des consommations de chauffage de façon à ce qu'on puisse dire : telle année est une base, c'est 100, on n'a pas fait attention et puis après on va essayer d'encourager les économies et de mettre en avant

l'établissement qui aura fait le plus d'économie. Cela permet une scène d'émulation et puis une prise de conscience que ce sont des ressources qui deviennent rares et qu'il faut les économiser. On est dans cette démarche du côté du dicastère du bâtiment.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Intervention relative au Communiqué de la Municipalité « Renens, Ville formatrice »

Toujours dans les communications de la Municipalité. Je vois que vous faites état du nombre d'apprentis, Renens, Ville formatrice, 14 apprentis. Personnellement, je suis assez étonnée, voire même mécontente de constater que la Ville de Renens ne s'engage pas plus dans la formation professionnelle duale. Quand je lis qu'il y a 3 apprentis employés de commerce versus combien de formateurs potentiels? Comment le personnel est motivé à former des apprentis et comment sont-ils récompensés? Et deux petits agents d'exploitation aussi.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je comprends que vous trouvez que c'est insuffisant. Je vais reprendre cette thématique. J'étais en charge des ressources humaines cette dernière législature donc je suis en charge et responsable aussi de ce nombre d'apprentis. Effectivement nous allons reprendre cette thématique, j'entends que vous en souhaiteriez plus. Vous dire aussi que former un apprenti correctement ça prend du temps. La volonté de la Ville de Renens est de proposer des formations de qualité raison pour laquelle jusqu'à ce jour nous avons pu accueillir 14 personnes. C'est un contexte qui est actuel, nous avons eu avec la COVID pas mal de difficulté, je vous l'ai dit quelquefois ici. On sort d'une année difficile, l'administration a dû travailler différemment, a dû faire face à des exigences, à des prestations nouvelles. Mais je prends votre demande et nous reviendrons vers vous avec une réponse prochainement.

Réponse Mme Marie Schneider, Fourmi rouge

En revanche, dans le nombre d'assistants sociaux éducatifs est très élevés, c'est de loin pas le cas partout, félicitation. Merci beaucoup.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Merci Mme La Présidente,
M. Le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Tout d'abord, je voulais m'excuser pour mon arrivée tardive, retenue par des obligations professionnelles prévues avant la modification d'horaire de cette séance du Conseil Communal.

Je voulais remercier la Municipalité pour avoir joint à notre matériel ce soir la liste des objets « Questions, interpellations, postulats et motions » attendue de longue date. Merci beaucoup pour votre travail.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Merci Mme La Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je lis dans le communiqué à la page 2, fixation forfaitaire de la taxe de base de la gestion des déchets pour l'année 2021. À 75.- par habitant de plus de 18 ans comme l'an passé. Conformément au règlement communal visant à compenser partiellement le coût de la vie en Ville, la subvention communale sera adaptée en conséquence. Est-ce que je dois comprendre que ce sera comme les autres années où vous mettrez cette facture à 0.- pour nos concitoyens ?

Réponse de la Municipalité

Effectivement ça sera le cas, c'est comme chaque année.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. Eugène Roscigno**, Rapporteur de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le lundi 31 août 2020 dans sa séance ordinaire avec l'ordre du jour suivant :

Préavis N° 4-2021 - Rénovation de l'éclairage public de Renens-Village

La Commission des finances estime que les amortissements doivent coller au plus près de la durée de vie des objets. En l'occurrence, la durée de vie pour certaines parties de l'éclairage est de 20-25 ans. Il y a également des évolutions techniques. Ainsi, la majorité de la Commission estime que la durée d'amortissement de 30 ans prévue dans ce préavis est trop longue.

De plus, un autre préavis interviendra au cours de ces 5 ans qui portera sur le renouvellement de 700 luminaires.

Par 5 voix pour et 3 voix contre la Commission des finances dépose l'amendement suivant :

- Cette dépense sera amortie en 25 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances accepte les incidences de ce préavis.

Préavis N° 5-2021 — Réponse de la Municipalité au postulat Nicole Divorve intitulé « Pour une Fête de la Nature à Renens »

Le montant de CHF 15'000.00 figurera dans une nouvelle section du budget « 3641 — Fête de la Nature à Renens », car cette dépense touchera plusieurs comptes spécifiques. On peut citer : honoraires, achat, imprimés, etc.). Le terme de dépassement budgétaire, figurant sous chiffre 7, est n'est pas un dépassement à proprement parlé, car si le Conseil communal accepte les conclusions de la réponse, il accepte de fait de porter ce montant au budget 2022 bien que cette dépense n'ait pas pu être intégrée dans le budget que nous recevrons en novembre.

C'est par 7 voix pour et une abstention que la Commission des finances accepte l'incidence financière de cette réponse.

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président d'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre.

- **M. Marc Chambaz**, Co-Président de la CUAT

*Mme La Présidente,
M. le Syndic,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Municipalité,
Chers collègues,*

J'ai un message à l'attention des membres de la CUAT, je vous invite à me retrouver à la fin de la séance pour fixer une prochaine date pour nous rencontrer.

Merci.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux — art. 41 du Règlement du Conseil communal

Mme la Présidente ouvre la discussion

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

*Mme La Présidente,
M. Le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Lors de notre assermentation, M. Jonas Kocher, pour les Verts, intitule la chose suivante : conformément à la convention de la législature qui a été signée le 13 juin 2021, il n'y a pas de présidence attribuée à la CRI. Cette commission décide à l'interne, et si elle a décidé à l'interne lors de la séance du 23 juin 2021, elle n'a pas informé le Conseil Communal lors de la séance du 24 juin 2021. Je me permets de vous poser la question suivante, de M. Kocher : « La présidence de la CRI a-t-elle été décidée lors de la dernière séance ? ». Mme La Présidente répond : « Je n'ai pas la réponse, nous aurons la réponse au prochain Conseil Communal ». Alors j'attends la réponse à ce Conseil.

Réponse de Mme Nicole Divorne

*Merci Mme La Présidente,
J'ai officié en tant que présidente de la CRI lors de la dernière année de législature. Lors de notre dernière séance de la CRI, M. Duperrex vous étiez présent. Nous avons décidé de nous retrouver le 29 septembre et il m'a été donné mandat à ce moment-là de convoquer les membres et d'organiser la séance, ce qui a été fait, et nous avons convenu qu'à ce moment-là, la CRI s'autodéterminera quant à la présidence de la personne qui sera nommée président.e à ce moment-là.
Donc c'est le 29 septembre 19 h à la buvette. Les invitations sont parties et à ce moment-là, la CRI va s'autodéterminer.*

Réponse M. Gérard Duperrex, UDC

Très bien, je vous remercie Madame. Mais moi mon doute, c'est que quand j'avais été nommé Président de la CRI, j'ai vu que ça n'a pas suivi cette affaire alors c'est pour ça que je me permets de vous demander. Je sais bien que cette séance a lieu à la buvette le 29 septembre, mais j'aimerais bien savoir l'ordre du jour et qu'on connaisse cet ordre du jour.

Réponse de Mme Nicole Divorne

Alors on ne va pas monopoliser la discussion sur la CRI ce soir. Lors de l'assermentation, étant absente, il était nécessaire que les membres de la CRI se retrouvent à la fin. Il fallait une personne disponible ce soir pour accueillir ces personnes afin que vous vous entendiez concernant ce que vous allez présenter ou les futures assermentations qui avaient lieu déjà le lendemain et vous vous êtes aimablement proposé à ce moment-là. Mais à aucun moment il n'a été question de déterminer qui présiderait cette commission l'année prochaine de législature. Je vous remercie d'avoir fait ce travail et puis nous en discuterons lors de la séance du 29 septembre. Je n'ai pas déterminé d'ordre du jour étant donné que je ne suis pas censé être présidente à ce moment-là, j'ai convié les personnes, nous allons nous autodéterminer et une information sera donnée par M. Le Syndic à ce moment-là, ce qui avait aussi été déterminé lors de notre dernière séance. Merci beaucoup pour votre attention.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

Merci Madame.

Je continue si vous le permettez. Concernant l'ORPC. J'ai eu une séance hier soir de la COGEST donc je suis le rapporteur de cette commission, mais je rappelle la date de la séance de l'ORPC qui aura lieu le 12 octobre à 20 h à Chavannes. Je communique aux membres de l'ORPC, s'il est possible qu'on se retrouve entre le 30 septembre et le 10 octobre pour fixer une réunion ensemble. Nous en discuterons lors de notre prochaine assemblée. Tout en discutant hier soir lors de notre séance, j'aimerais quand même relever que les rapports des comptes du budget et des préavis restent confidentiels et ne doivent pas être divulgués avant l'approbation de l'assemblée. Je me permets de dire ça pour, soit la Pol-Ouest, soit pour l'ORPC et je vous remercie de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Mme la Présidente communique les changements suivants :

- Conseil d'Établissement des établissements primaires et secondaires de Renens (commission municipale)

PSR

M. Michele Scala est désigné membre en remplacement de M. Benoît Grégoire.

- ARASOL — Association régionale pour l'action sociale Ouest lausannois

PSR

M. Ali Korkmaz est désigné délégué en remplacement de Mme Muriel Rossel.

Fourmi rouge

Mme Lucie Mauch est désignée déléguée en conformité avec la Convention de législation.

- Commission régionale et intercommunale CRI

PSR

M. Ali Korkmaz est désigné délégué en remplacement de Mme Muriel Rossel.

- Commission de gestion

PSR

M. Michele Scala est désigné membre en remplacement de Mme Ndeye Awa Diédhiou

- Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire — CUAT

PSR

M. Naïm Smakiqi est désigné membre en remplacement de Mme Ndeye Awa Diédhiou

- Commission des pétitions

PSR

M. Richard Neal est désigné membre en remplacement de Mme Ndeye Awa Diédhiou

- ORPC — Organisation régionale de la protection civile

Fourmi rouge

Mme Nicole Divorne est désignée membre, en conformité avec la Convention de législation.

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

12. Rapport de commission — Postulat Verena Berseth & Suzanne Sisto-Zoller intitulé « Préserver le patrimoine bâti »

En l'absence excusée de M. Delaquis, Mme la Présidente prie M. Jonas Kocher, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre au micro afin de donner lecture du rapport.

- **M. Jonas Kocher**, Membre de la Commission

La Commission, chargée d'étudier le dépôt du postulat de Mmes Verena Berseth et Suzanne Sisto-Zoller intitulé « Préserver le patrimoine bâti » s'est réunie le mardi 24 août 2021, à 19 h 30, à la Salle des Commissions de la Salle de spectacles.

Elle était composée de MM. Roland Delapierre qui remplaçait M. Ignacy Wilczinski, Jonas Kocher, Simon Favre et François Delaquis. M. Florian Gruber était excusé.

Mme Verena Berseth était présente pour développer son postulat et répondre aux questions des commissaires. Ensuite, elle a quitté la séance.

La Commission remercie chaleureusement M. Jean-François Clément, Syndic, ainsi que Mme Tinetta Maystre, Municipale, et M. Martin Hofstetter, chef du service de l'urbanisme, pour leurs explications.

En préalable, la Commission a dû se constituer et a désigné M. François Delaquis en qualité de président-rapporteur.

Position du dépositaire du postulat

Le but de ce postulat se trouve dans le titre de celui-ci : préserver le patrimoine bâti tant que le PACom ne sera pas voté.

En effet, la dépositaire du postulat constate actuellement que de nombreuses petites maisons et villas disparaissent pour faire place à des immeubles sans âmes. Avec la disparition de ces bâtiments, ce sont souvent aussi des jardins et des arbres qui disparaissent. Elle relève aussi que des promoteurs font pression sur les petits propriétaires.

Dans le PDi, il y a peu de choses relatives à cette préservation du bâti. Selon elle, le postulat va dans le même sens que la Municipalité qui souhaite faire un « break » dans les constructions en attendant le PACom.

La Municipalité a publié sur son site et dans Carrefour Info le message suivant :

« Révision du Plan d'affectation communal — Avis aux propriétaires et porteurs de projets

Le Plan d'affectation communal (PACom) est actuellement en révision. Avant l'élaboration de tout projet, les intéressés sont priés de prendre contact avec le Service de l'Urbanisme. En effet la Municipalité se réserve le droit de faire application de l'art. 47 LATC pour refuser tout projet de construction ou de fractionnement parcellaire qui pourrait compromettre les planifications envisagées, mais non encore soumises à l'enquête publique.

Cet avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'article 48 LATC. En conséquence, aucune prétention d'indemnité pour des projets établis selon les règles actuelles ne sera prise en considération par l'Autorité ».

Situation juridique actuelle

Actuellement, au vu de l'application de l'article 47 LATC nous sommes dans la situation juridique suivante :

La Municipalité peut décider de refuser un permis de construire si celui-ci compromettrait une planification future, en l'occurrence le PACom. Elle établit une décision motivée qu'elle notifie au requérant. La Municipalité doit ensuite mettre à l'enquête publique le projet de révision du plan et du règlement d'affectation dans un délai de 14 mois dès la notification. Le projet doit être adopté par le législatif communal dans les 12 mois dès le dernier jour de la mise à l'enquête.

Lors que les délais fixés ci-dessus n'ont pas été observés, le requérant peut renouveler sa demande de permis de construire. La Municipalité doit statuer dans un délai de trente jours, après avoir consulté le département.

Avant de refuser le permis en invoquant l'article 47 LATC, la Municipalité peut soumettre la demande de permis de construire à l'enquête publique si celle-ci peut permettre de renforcer les arguments en faveur de la nécessité de modifier la planification. S'il est évident que la modification de la planification est justifiée, la mise à l'enquête de la demande de permis de construire n'est pas nécessaire.

L'article 47 LATC ne pouvant être utilisé qu'une seule fois pour refuser un permis de construire, cette mesure ne peut être mise en œuvre que si la nouvelle planification peut être élaborée et adoptée dans un délai de 26 mois.

Étant une restriction à la garantie de la propriété, le refus de permis fondé sur l'article 47 LATC doit respecter les principes de la légalité, de l'intérêt public et de la proportionnalité. Il ne doit donc pas paralyser un projet qui ne compromet pas la planification envisagée.

7 permis de construire ont été refusés à ce jour par la Municipalité. Après ce refus, certains ont modifié leur projet ou renoncé. Toutefois, en cas de recours c'est le Tribunal qui tranchera.

Calendrier

D'ici la fin de l'année le PACom sera déposé au Canton, puis enquête publique en 2022, enfin en 2023 vote du Conseil communal.

Pratique pendant cette période intermédiaire

La Municipalité examine les projets quartier par quartier. En fonction des PGA (plan général d'affectation), certains projets ne sont pas touchés, car ils sont cohérents avec les règles.

En outre, tout n'est pas gelé et il y aura des PGA qui seront présentés comme celui notamment de Malley où il y aura une densification plus importante. Le PACom touchera essentiellement les zones périphériques de la Ville.

Position de la depositaire du postulat

Avant qu'elle se retire et après avoir entendu les éléments de la Municipalité, la depositaire du postulat confirme son souhait que celui-ci soit transmis à la Municipalité et que le Conseil soit renseigné régulièrement sur cette préservation du bâti.

Délibération de la Commission

Plusieurs commissaires relèvent que le futur PACom doit veiller également à la préservation du bâti, mais également ce qui va avec le non bâti : la vie et la cohésion sociale, l'environnement, la préservation des arbres, etc.

La Commission se félicite de l'utilisation par la Municipalité de l'article 47 LATC. Elle a pris acte du refus de certains projets qui n'allaient pas dans les planifications futures.

La Commission constate qu'une partie de ce postulat est déjà satisfaite et répond à l'article 54, lettre a) de notre règlement du Conseil communal. Ainsi, en faisant usage de l'article 47 LATC la Municipalité a déjà saisi l'opportunité de prendre des mesures en attendant l'arrivée du nouveau PACom.

Toutefois, la Commission estime que ce postulat est pertinent et pose les bonnes questions pendant une période clé. Le Conseil communal doit pouvoir suivre l'évolution de ce projet dès maintenant, à travers des informations régulières émanant de la Municipalité sur les mesures prises.

Le vote sur ce postulat sera également un signal fort donné aux promoteurs à savoir que les habitants de Renens à travers ses représentants au législatif souhaitent un PACom qui aille dans le sens de la préservation du bâti et que des futurs projets doivent s'intégrer et prendre en compte l'existant et non exister pour eux-mêmes.

La Commission est d'avis que la prise en compte de ce postulat renforcera la position municipale dans les dossiers pendant cette période délicate.

Conclusion

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission propose d'accepter le transfert de ce postulat à la Municipalité et que celle-ci soit exemptée de déposer un rapport selon la forme prévue par l'article 54, lettre a) du Règlement du Conseil communal. Une information régulière du Conseil communal à travers la CUAT répondra aux autres attentes de ce postulat.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

*Merci Mme La Présidente,
Bonsoir à toutes et tous,*

Je faisais partie de la commission et c'est vrai qu'on a eu énormément de réponses et je remercie énormément la Municipalité pour les réponses qui nous ont été apportées. Toutefois, en discutant avec mes camarades, on est arrivé à la volonté de déposer un vœu, ce vœu c'est : La réalisation d'un point d'information au Conseil Communal, si possible tous les 3 mois, par la Municipalité sur la situation. Le but c'est de permettre une meilleure communication entre la Municipalité et le Conseil Communal afin que nous puissions vous soutenir. En résumé, vous faites du super bon boulot, mais du coup on veut le savoir.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Mme La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux,

Je souhaite réagir au nom de la Municipalité par rapport au rapport et au vœu. D'abord, remercier l'excellent travail que nous avons fait au sein de la commission et le dialogue qu'il y a eu lieu, qui a été fructueux pour nous aussi. Ce soutien est important. Nous pouvons volontiers tenir compte de ce vœu. Nous avons envie de passer à la CUAT et de voir avec la CUAT pour faire cette information. Mais nous pouvons aussi éventuellement évoquer quelque chose dans le communiqué. De toute façon, si vous vous souvenez bien, lorsque le Conseil de la législature passée nous avait octroyé le crédit pour étudier le PACom, il avait été souhaité que nous en fassions une fois une présentation au Conseil Communal. Nous serons prêts, probablement en début d'année prochaine, pour vous présenter l'avancement de ce travail. On le fera, bien sûr, d'abord à la CUAT parce que c'est vraiment dans cette commission que nous souhaitons avancer et dialoguer. Mais ensuite faire une présentation au Conseil Communal en début d'année prochaine donc de toute façon nous tenons à vous informer. Si vous voulez connaître, quelque part, l'utilisation de l'article 47, on peut effectivement faire une mention dans le communiqué. Pour finir, nous accueillons volontiers l'envoi de ce postulat aussi, je ne sais pas si c'est nécessaire de le dire, mais on peut le faire ici.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je vous remercie Mme La Municipale, mais je veux juste amener un petit élément personnel. J'ai été à la CUAT depuis assez longtemps. Et je suis déjà intervenu par rapport aux difficultés de fonctionnement de cette structure et donc je pense que sur un sujet si important, c'est inutile d'avoir des triangulations, Municipalité-CUAT, CUAT-Conseil Communal, Conseil Communal-Municipalité. Je pense que c'est beaucoup plus simple que l'information soit transmise par la Municipalité, comme dit M. Favre tous les 3 mois, au Conseil Communal et après que si la CUAT veut aussi se pencher dessus, c'est tant mieux, mais ne faisons pas de triangulation cela va un peu allonger et noyer peut-être un peu le poisson. Merci.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS À LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

13. Dépôts de préavis — Discussion préalable

- **Préavis N° 1-2021 — Autorisations générales pour la législature 2021-2026**
Présidence : Commission des finances
- **Préavis N° 3-2021 — Arrêté d'imposition pour l'année 2022**
Présidence : Commission des finances
- **Préavis N° 4-2021 — Rénovation de l'éclairage public de Renens-**
Présidence : PSR
Président rapporteur : M. Ali Korkmaz

- **Préavis N° 5-2021 — Réponse de la Municipalité au postulat Nicole Divorne intitulé « Pour une Fête de la Nature à Renens »**

Présidence : PLR

Président rapporteur : M. Pascal Golay

Mme La Présidente ouvre la discussion.

- **M. Reza Safaï, Fourmi rouge**

Intervention relative au dépôt du préavis N° 3-2021 — Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Le préavis sera traité mercredi 15 à 20 h par la commission des finances.

J'interviens ici afin de proposer une discussion préalable à ce propos. Je n'interviens pas pour vous expliquer les incertitudes au niveau de précaution pour les investissements futurs qui vont impacter les finances de la commune de Renens. J'interviens en tant que membre de la Fourmi Rouge, en tant que bénévole qui aide un certain nombre assez important de personnes dans leur déclaration d'impôt. Nous avons constaté qu'à chaque fois, qu'à chaque changement de règlement concernant les impôts, les gens se trouvent dans une certaine incertitude voire incompréhension et ils se posent beaucoup de questions. C'est pourquoi notre groupe propose de garder le coefficient cantonal et communal pour l'année 2021 au même niveau que celui des années précédentes.

Je reçois entre temps deux informations. Nous avons eu la même situation en date du 13.10.2011 et l'intervention de Mme l'ancienne conseillère communale Susie Soso Soler a abouti à un amendement pour garder les mêmes taux. Elle expliquait, à l'époque, que pour un contribuable, la baisse et la hausse d'un point impôt sont peu perceptibles. Par exemple, pour un revenu imposable de 80 000 CHF net après les déductions fiscales prévues par la loi d'impôt, cela représente que 65 CHF par année. Que pour la commune de Renens, un point d'impôt représente environ 500 000 CHF. Entre-temps, notre député au Grand Conseil de la Fourmi Rouge, qui est aussi membre de ce Conseil Communal, M. Vincent Keller, partant du principe que l'impôt est la meilleure solution pour redistribuer les richesses, a déposé une initiative parlementaire au Grand Conseil Vaudois pour un taux unique qui va être traité, j'espère, tout prochainement. C'est pourquoi, la Fourmi Rouge propose de garder le coefficient cantonal et communal à 2,33 comme les années 2019, 2020 et 2021. Je vous remercie.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Intervention relative au dépôt du préavis N° 4-2021 — Rénovation de l'éclairage public de Renens

Merci Mme La Présidente,

J'ai une question à transmettre à la commission qui s'occupera du préavis N° 4-2021, Rénovation de l'éclairage public de Renens village, et aussi par là même à la Municipalité qui sera interrogée lors cette commission. J'aimerais savoir, toute chose étant égale, au bout de combien de temps la dépense entraînée par ce préavis sera compensée par les économies d'électricité qui auront été réalisées grâce au remplacement des ampoules traditionnelles par des ampoules LED ? Je vous remercie.

14. Motions, postulats et interpellations

- **M. Reza Safaï, Fourmi rouge**

Dépôt de postulat intitulé « Pour un casier sportif gratuit, comme sur le Commune de Morges, à Renens »

Monsieur le Président,

Le 27 août 2021 par une émission de la RTS j'ai eu connaissance de l'existence de casiers cantonaux de matériel sportif mis à disposition de la population gratuitement dans différentes villes du Canton. C'est pourquoi j'interviendrai au prochain Conseil pour la mise à disposition d'un tel casier à Renens aussi.

- **M. Pierre Borloz, PLR**

Dépôt du postulat intitulé « Bienvenu au Censuy »

Merci Mme La Présidente,

Bienvenu au Censuy! Réaménager la parcelle Est du collège du Roseau pour mieux vivre en ville. L'édicule public du parking du Censuy n'est pas ce que l'on peut dire un endroit de forte convivialité. L'aménagement de deux tables de ping-pong est en soi une excellente chose. Cependant, le dépôt des containers sur les places de parc ne favorise pas une vraie visite du lieu. C'est pour ça que je proposerai à la Municipalité des propositions afin de réaménager un peu cette zone et en même temps de créer une zone de convivialité.

- **M. Pierre Borloz, PLR**

Dépôt du postulat intitulé « T'as où la borne électrique »

Aménagement d'équipement de charge pour véhicule électrique dans notre commune. La ville de Renens préconise le transport modal. Même si nous aurons un tram en 2026, de plus en plus de citoyens et citoyennes pensent acheter un véhicule électrique. Cependant, la majorité de nos résidents étant locataire de leur logement, se ravitailler à une prise domestique est non seulement fastidieux et est surtout peu ou pas sécurisée. C'est pour cela que j'interviendrai lors du prochain Conseil avec des propositions claires et nettes.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Interpellation intitulée « 56 droits d'initiative en suspens, qu'entend faire la Municipalité ? »

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs de la municipalité,

Chères et chers collègues,

La Municipalité a transmis au Conseil communal la liste des objets en suspens (motions, postulats, interpellations, questions, vœux et pétitions) et je les en remercie, car c'est un bon rappel et une excellente vue d'ensemble.

Nous pouvons constater que sur un total de 56 objets, 42 sont hors délais de réponse.

La Municipalité est pleine de projets, mais il ne s'agirait pas dans oublier les réponses à donner aux initiants.tes et aux conseillers.ères du Conseil communal.

Cette interpellation pose donc les questions suivantes :

- La Municipalité planifie-t-elle les réponses à ces objets ?
- Peut-elle informer le Conseil communal de l'avancer de ces objets (hormis postulat et motion en suspend qui sont traité dans un préavis par la COGEST) ?

Et la Municipalité peut-elle rajouter une colonne à cette liste avec des délais de réponses prévus et/ou quels objets elle priorise selon leur faisabilité.

Merci pour votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

Merci Mme Golaz Grilli. Effectivement, on a une phase d'évolution qui est importante. Dire aussi qu'on a un contexte particulier, on sort de 18 mois de COVID où on a aussi dû faire d'autres tâches. Enfin dire que nous avons un Conseil Communal qui est extrêmement créatif et participatif, ce qui explique qu'on ait tous ces travaux à faire. Quelquefois nous avons essayé d'avancer sur l'un ou l'autre objet en proposant une actualisation qui n'a pas pu toujours être acceptée. Mais nous allons faire au mieux pour tenter de répondre dans les meilleurs délais à cette somme importante de travail dans une Municipalité qui n'a pas non plus des ressources étendues. Nos services administratifs, nos différents services travaillent beaucoup. Et c'est vrai que quand il faut additionner au travail courant des projets nombreux que vous pouvez observer en ville ces jours, plus, des réponses à tout ceci. C'est beaucoup, beaucoup, beaucoup, on va faire au mieux. Mais on a une limitation de ressources en effectif qui fait qu'il y a du retard. Et j'aimerais quand même saluer ici, l'énorme travail qui est fait par les services administratifs qui, vous l'avez vu dans certains dossiers, font notoirement progresser des chantiers, des dossiers. Mais c'est vrai qu'on a tous ces travaux qui sont, là, en retard. Vous dire aussi que dans la liste que je viens de visiter, il y en a un ou deux qu'on pourrait faire tomber assez rapidement puisqu'elle mérite qu'on y trace un ou deux éléments. Notamment la place de la Savonnerie, je pense qu'on y a répondu par l'action. On va essayer de faire ou plus vite et au mieux et puis de les prioriser.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR**
Interpellation intitulée « Bâtiment de la Grange : quelle(s) utilisation(s) ? »

Le Bâtiment communal de la Grange, situé dans le quartier du château (entre le quartier de Renens-Village et celui de Florissant) a subi d'importants travaux de rénovation suite à l'incendie de décembre 2013. Avant travaux, ce bâtiment comprenait une garderie, un appartement et 2 locaux pouvant être loués par des tiers, pour des manifestations telles que des anniversaires, fêtes de famille, etc.

Les locaux étaient également utilisés par le groupe d'animation de Florissant pour des concerts et l'organisation de la fête de quartier annuelle.

Les travaux, après quelques retards, sont terminés et ce bâtiment sera bientôt disponible. À l'heure actuelle, aucune modalité d'utilisation n'a été définie hormis une utilisation par le groupe d'animation de Florissant. Il ne serait actuellement par envisagé de louer des locaux alors que des demandes ont été formulées en ce sens.

Dès lors, quelles sont les modalités d'utilisation de ces locaux pour la population de Renens, population qui a financé des travaux de rénovation conséquents et onéreux ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous répondrai la fois suivante. Je sais qu'on est à l'an un de l'utilisation. On peut être fier de ces travaux. Je crois que nous avons eu un prix notamment pour rénovation de ce bâtiment. Tout le monde nous dit qu'il fonctionne bien, la crèche galerie est un succès. Reste maintenant de comment nous utiliserons ces espaces qui ont été rénovés. Je n'ai plus le cahier des charges en tête à cette minute-là. Mais je sais que notamment, avec le Gaf, je crois que vous connaissez ? Vous êtes membre du Gaf ?

Réponse de Mme Stéphanie Negri Capt, PLR

On a cherché le cahier des charges, mais on ne l'a pas trouvé.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

J'avais cru comprendre, mais je vais me renseigner précisément là-dessus, mais j'avais cru comprendre que la Gaf était l'un des acteurs particulièrement favorisé dans le cadre du nouveau contrat que nous avons mis en place dans cette volonté de continuer cette relation avec le Gaf qui apporte de magnifiques spectacles, qui s'investit. Et que dans les premiers mois d'utilisation, de préférence il était donné au Gaf pour des animations que vous pourriez produire et que nous verrions, dans un temps deux, comment pouvoir associer les familles, les anniversaires, les repas qui se faisaient dans les éditions précédentes. Voilà ce dont je me souviens, mais je confirme ceci au prochain Conseil Communal.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR**

Interpellation intitulée « Travaux du tram : un démarrage au feu rouge »

Les travaux du tram ayant récemment démarrés, ils ont nécessité et nécessiteront des modifications de sens de circulation ainsi que des aménagements temporaires de carrefours incluant l'installation de feux de signalisation provisoires. Ceci a entre autres été le cas la semaine dernière au carrefour de la Croisée, axe de transit important de la commune que ce soit en sens nord/sud et est/ouest. Les feux fixes ont été coupés durant plusieurs jours d'affilés, sans que des mesures sécuritaires adéquates aient été prises, ce qui a mis en danger des usagers, tels que les écoliers lors des arrivées et sorties d'écoles.

Sachant qu'il est possible de planifier de tels travaux en soirée ou de nuit, voire de mettre en place des mesures permettant une gestion du trafic efficace pour assurer la sécurité des piétons, particulièrement celles des enfants et des personnes âgées, une coordination est-elle envisageable et pourrait-elle être mise en place afin de garantir qu'une telle situation ne puisse plus se reproduire.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Je vais vous répondre volontiers Mme la Conseillère Communale. Vous dire qu'effectivement, c'est un chantier important qui impacte et on a eu l'occasion de le dire à la population par le biais d'un tout ménage et en informant aussi par le biais du Carrefour info qu'on va vivre un chantier qui va impacter nos habitudes en termes de circulation. La Pol-Ouest, qui est dans

son département de la signalisation suit cela de très près. Elle a aussi suivi ce moment particulier de très très près. Vous l'aurez remarqué d'ailleurs, ça a changé nos habitudes, elle a été très attentive de séparer les flux pour quand un piéton avait à traverser ce carrefour, il avait l'occasion d'avoir trois refuges sur une traversée. Par exemple en prenant la rue de la Paix, sauf erreur, en direction de l'avenue du Léman, s'il y a en temps normal et actuellement un ilot au milieu, pendant cette bascule il y a eu un ilot de plus pour justement permettre de traverser par palier et s'arrêter au milieu. Tout le monde était d'ailleurs déstabilisé ce qui fait que la vitesse était extrêmement réduite. Maintenant, il y a eu des interpellations de parents qui sont remontées et la Pol-Ouest, suite à cela, a été attentive, a été sur place le lendemain, le lundi, jusqu'à la fin du clignotant et jusqu'à la remise des feux. Ils seront attentifs régulièrement, ils nous le promettent, mais la coordination existe. On ne peut pas dire qu'il n'y ait rien qui ait été fait, la coordination existe et l'attention est là. Si elle peut faire mieux elle le fera, mais pour dire que voilà, ça fait partie maintenant d'un chantier que de devoir de temps en temps bousculer les habitudes. Ce carrefour, il est vrai, est particulièrement important, mais dieu merci c'est fait et on espère qu'il n'y aura pas d'autre cas de ce type-là. J'espère avoir répondu à cette interpellation.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR**

Mme Maystre, je vous remercie, mais j'estime ne pas avoir reçu de réponse appropriée à mon interpellation. J'entends par là que si la Pol-Ouest est responsable effectivement des feux de signalisation. Il est du devoir de la Commune et des services communaux de coordonner. Je n'attends pas des promesses et des volontés. J'aimerais que ce soit planifié en bonne et due forme. Donc j'aimerais un complément d'information lors de la prochaine séance du Conseil Communal. Je vous remercie.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR**

Interpellation intitulée « Visibilité dans les carrefours : miroir, mon beau miroir »

L'implantation de zones à 30 km/h depuis quelques années implique des aménagements des voies de circulation ; si certains sont impératifs, d'autres sont recommandés, telle la suppression des passages piétons, ce uniquement si une protection particulière de certaines catégories d'usagers de la route comme les écoliers et les personnes âgées n'est pas spécifiquement nécessaire. Cette protection particulière s'impose notamment à proximité de bâtiments scolaires ou de maisons de retraite, ou encore aux endroits où le volume de trafic est important.

Il a été constaté qu'à certains carrefours, comme celui où débouche le chemin des Clos, l'avenue du Château et les chemins de Broye et de Bruyère, des miroirs, installés depuis des années, ont été tout simplement supprimés à la rentrée des vacances d'automne 2020, sans que la population en ait été avertie au préalable. Un tel carrefour est dangereux d'une part, les véhicules ne respectent pas la limite de vitesse autorisée et d'autre part, car il n'existe pas de solution de replis et les angles de vue ne permettent pas d'anticiper la venue de véhicule, particulièrement pour de jeunes enfants à cause de leur taille. Ceux-ci, tout comme les mamans de jour et les éducatrices de la crèche située à proximité, appréciaient particulièrement les miroirs afin d'anticiper leur positionnement selon l'arrivée de véhicules. Le retrait de ces miroirs a provoqué un sentiment d'insécurité qui subsiste toujours, malgré l'installation, plus de 7 mois plus tard, d'une zone à 20 km/h (ou zone de rencontre) ; la vitesse maximale autorisée n'y est toujours pas respectée et les aménagements ne tiennent pas compte des recommandations de la brochure technique du bureau de prévention des accidents (BPA) indiquant que pour qu'un conducteur puisse s'arrêter à temps devant un piéton qui traverse la chaussée, une distance de visibilité d'arrêt d'au moins 15 m doit être respectée dans toute la zone de rencontre. Après consultation de la police de l'Ouest, il n'y a eu aucune

justification permettant le retrait de ces miroirs, qu'elle soit légale ou pratique ; le bureau de prévention des accidents, qui possède des experts en matière d'aménagement de carrefours sensibles, n'a pas été contacté afin d'apporter son expertise dans ce domaine.

Est-il réalisable, et dans quelle temporalité, de remettre en place ces miroirs, en leur emplacement d'origine ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

J'ai repris la POL et mon prédécesseur m'avait dit que c'était tout à fait en ordre et donc nous avons travaillé avec la POL pour que ce quartier soit correctement signalisé. Je suis surpris par vos propos parce que nous avons fait le travail correctement. Je veux bien aller vérifier, mais je pense que ce qui est en place actuellement est pertinent et adapté et conforme aux législations dans des rues où la circulation est ralentie. J'irai encore vérifier pour vous répondre et puis je reviendrai vers vous le plus rapidement possible.

Réponse de Mme Stéphanie Negri Capt, PLR

Alors volontiers pour une vérification avec les argumentaires parce qu'effectivement, comme je vous l'ai cité, dans une zone de rencontre comme sont appelées plus précisément les zones 20 km/h on peut accepter ces zones-là, mais avec quelque part certains critères et certaines exigences comme typiquement la visibilité. Ce qui n'est, en tout cas pour le carrefour cité, pas le cas. Donc je prends volontiers les arguments, M. Le Syndic, merci.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR**

Interpellation intitulée « Circulation au chemin de St-Georges : de qui se moque-t-on ? »

L'année dernière, M. Neal a déposé une interpellation relative à la difficulté de circulation au chemin de St-Georges, situé dans le quartier de Renens Village. Ce chemin, permettant aux habitants d'entrer et sortir de chez eux, est en pente, sans trottoir, à double sens et suffisamment étroit pour que les véhicules ne puissent se croiser, nécessitant dès lors à l'un d'eux soit de reculer soit de pénétrer dans les propriétés.

La municipalité a répondu à ce prévis le 22 mars dernier, en faisant référence à des arguments, qui d'une part ne sont pas justifiables et d'autre part, sont fondés sur des normes non applicables à la situation donnée, actuellement non satisfaisante pour les riverains ; ces derniers, excédés, sont sur le point de rédiger un courrier à l'attention de la municipalité.

Une nouvelle évaluation de la situation, qui comprendrait un mesurage adapté du trafic, la prise en compte des caractéristiques du chemin ainsi que l'avis d'experts en la matière, devrait être réalisée.

Est-ce que la municipalité peut confirmer l'appréciation de cette situation en regard des éléments soulevés et que les normes citées sont applicables ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Comme précédemment, ça fait seulement deux mois que je suis dans ce dicastère Police. Et donc je vais regarder ce qui avait été fait par mon prédécesseur et les personnes compétentes. Mais j'aimerais quand même dire que je vois les personnes avec qui nous travaillons en matière de circulation et il y a un travail énorme. Vous l'avez vu, il y a le tram, il y a mille travaux à

faire. Je pense qu'on fait au mieux, j'irai encore une fois voir ce qui a été fait en ayant quand même l'impression que ces travaux n'ont pas été bâclés par mes prédécesseurs.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR**

Interpellation intitulée « Délégué BPA : pourquoi un municipal ? »

Sur le site internet de la commune indiquant la composition des commissions, on y trouve celle du BPA, le bureau de prévention des accidents, dont M. Oumar Niang occupe la fonction de délégué. Cette fonction implique à la personne à qui elle est attribuée, de suivre une formation régulière dispensée par le BPA comprenant 2 cours d'introduction d'une journée afin de se familiariser avec la prévention des accidents, d'être capable d'identifier les risques d'accident dans la circulation routière, le sport, l'habitat et les loisirs, et de proposer des mesures appropriées de concert avec les experts du BPA ; face à des cas complexes, les délégués (plus de 1200 en Suisse) s'entourent du chef délégué de leur région ou d'un spécialiste du BPA. Les délégués assistent non seulement les autorités communales, mais sont aussi les interlocuteurs et les partenaires de la population, des associations et des médias régionaux.

L'objectif est de cette prévention est bien évidemment de diminuer les accidents non professionnels.

Dès lors, est-il pertinent de nommer un municipal en tant que délégué ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère Municipale

Oui je viens de regarder en même temps que vous sur le site internet. Je me demande si ce n'est pas une erreur parce qu'en fait notre délégué c'est bien M. Cédric Peltier qui est adjoint au service gestion urbaine et développement durable et qui a suivi les cours que vous mentionnez et qui fait office de délégué. Je me demande si ce n'est pas un petit bug de notre système informatique.

Réponse de Mme Stéphanie Negri Capt, PLR

Alors le bug doit perdurer depuis un moment parce qu'avant le changement de législature c'était le nom de M. Clément qui y figurait effectivement. Pour information si vous voulez trouver les délégués BPA référés pour les communes. Vous pouvez aller sur le site internet du BPA et rechercher le délégué en fonction de sa commune via le code postal ou le nom de la commune. Actuellement pour la ville de Renens, il y a plusieurs délégués BPA donc effectivement M. Peltier et trois personnes de la Pol-Ouest. De mémoire, il y a encore une 5^e personne, mais je n'ai plus son nom en tête. Je vous remercie. Je suis satisfaite de la réponse.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Dépôt d'un postulat intitulé « Et si on rêvait ? Pour qu'une fête des écoles fasse (enfin) son retour à Renens. »

Et la conclusion c'est pour qu'une fête des écoles fasse enfin son retour à Renens.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Interpellation intitulée « La sécurité numérique à Renens »

Les administrations publiques sont devenues des cibles de choix des pirates du net. L'exemple de Rolle en témoigne. À Renens, sommes-nous à l'abri de telles cyberattaques ? Quel est le

concept de sécurité numérique de notre ville ? Quels sont les mécanismes de contrôle des mesures de sécurité actuellement en place ? Quelle est la stratégie de la commune pour protéger les données de ses collaborateurs et de ses citoyens, y compris leurs données personnelles et privées ? Quels sont les critères de sélection des partenaires informatiques externes choisis par la commune qui sont susceptibles d'avoir des accès sensibles aux données de la ville ? Du point de vue des ressources humaines, quelle formation reçoivent les collaborateurs de notre administration pour user d'internet, de leur messagerie, etc. sans danger ?

Vous avez répondu à une grande partie des questions, mais j'en garde deux.

Qu'est-ce que la commune a pu faire pour renforcer la sécurité pour le télétravail ?

Quand est-il de la protection des données des citoyens et des données personnelles des collaborateurs ?

Je vous remercie.

- **Mme Chiara Storari, PSR**

Interpellation intitulée « Variant Delta : quelles mesures pour l'accueil de jour et l'accueil parascolaire de Renens ? »

Depuis quelques mois le variant Delta est présent sur nos territoires. Particularité de ce variant, il est jusqu'à deux fois plus contagieux et il provoquerait des infections plus graves. Autre élément nouveau, les infections chez les enfants augmentent. Les nouvelles d'école entière ou de classe qui sont mises en quarantaine se succèdent. Les parents, soyez rassurés, il est toujours beaucoup plus dangereux de laisser un enfant de 4 ans tout seul avec une marmite qui bouille plutôt que de l'amener à l'école. Donc sur ce point-là, ce n'est pas quelque chose dont il faut s'alarmer. Cependant, il n'en reste pas moins que la fermeture des écoles et les mises en quarantaine pèsent sur le bien-être familial et aussi sur celui des enfants. Donc c'est à éviter autant que possible.

Nous ne considérons pas que la vaccination devrait être quelque chose d'obligatoire parce qu'on estime que nul ne doit être obligé de se soigner s'il ne le désire pas, mais force est de constater qu'un virus existe. Son rôle est celui de se propager et ce sont les êtres humains qui en sont le vecteur et le font vivre. Donc les décisions individuelles ont aussi un impact sur la communauté. Il est du rôle des autorités de prendre des mesures en tenant compte de ces paramètres qui puissent protéger idéalement toute la population, en tout cas, sa majorité, tout en tenant compte des libertés individuelles. Suite aux annonces du Conseil Fédéral de hier, mercredi 8 septembre, l'État de Vaud a émis un communiqué de presse qui dit : le DFJ et l'office du médecin cantonal ont décidé de prolonger le port du masque à l'intérieur des lieux de formation par les professionnel.elle.s de l'éducation, les élèves du secondaire un et deux et tout adulte qui pénètre dans l'établissement. La stratégie de vigilance et de surveillance mise en place continue et permet de ne pas fermer les classes tout en isolant les personnes positives. Deux fois par jour, ce monitoring de la situation permet de suivre au plus près la situation dans les écoles de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire. Je vous avoue que le parent que je suis, qui travaille à 80 % avec la famille lointaine, a été rassuré du fait qu'on n'aura pas à enlever le masque en classe le 13 septembre.

Si le Canton est responsable des mesures prises à l'école obligatoire, la commune l'est pour l'accueil de jour et l'accueil parascolaire. Donc en lisant ce communiqué de presse cantonal, il me semble légitime de se demander quelles sont les mesures qui seront prises dans ce domaine par la commune pour ces cas ?

Nous rappelons que les enfants en bas âge peuvent être vaccinés que si les parents le désirent et qu'il est assez difficile de les dépister. Ainsi, on demanderait à la commune, en tant qu'employeur, quelles sont les mesures qui seront prises à partir de lundi 13 septembre pour

limiter la propagation du virus concernant le personnel de structure de l'accueil de jour et de l'accueil parascolaire, ainsi que les adultes qui s'y rendent tout en respectant les choix individuels ? Tout en sachant que les enfants ne peuvent pas trop se protéger tout seuls, mais c'est nous qui sommes responsables. Je vous remercie.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

J'en profite pour dire bonsoir à tout le monde, puisque je n'ai pas encore pris la parole aujourd'hui. Je vous remercie pour votre question, la Municipalité est très soucieuse de suivre l'évolution de cette pandémie et d'adopter des mesures adéquates en prenant compte de la liberté de chacun face au vaccin et en même temps la situation des enfants qui, effectivement, ne peuvent pas se faire vacciner et les lieux collectifs où une propagation reste un risque important.

Ce que je peux vous dire c'est que pour l'instant les mesures de distanciation sociale et le port du masque à l'intérieur sont toujours en vigueur. Le chef de service de l'enfance cohésion sociale a transmis aujourd'hui même un courrier de l'OAJE qui est un courrier destiné à l'ensemble des structures du canton, destiné à inciter le personnel des structures à faire le vaccin. Justement parce qu'on ne peut pas vacciner les enfants, et donc, c'est une raison de plus pour que le personnel puisse se vacciner. Il s'agit d'une incitation forte accompagnée d'indication sur les lieux à proximité du travail où il est possible de faire ce vaccin. Donc pour l'instant, nous suivons les recommandations de l'OAJE, la commune n'a pas pris d'autres mesures, mais je peux vous dire que chaque semaine nous rediscutons des mesures à prendre pour s'adapter à la situation et, comme vous le dites, respecter à la fois la liberté individuelle et en même temps le souci de ne pas contribuer à la propagation du virus. Pour l'instant, je ne peux pas vous dire autre chose, si ce n'est que ce courrier a été transmis aujourd'hui à tout le personnel des structures et que nous suivons la situation de très près.

Réponse de Mme Chiara Storari, PSR

Au niveau cantonal ils parlent de dépistage. Bien entendu, les enfants sont difficiles à dépister. Et puis je pense que ce sont quand même des mesures assez chères. Mais je ne sais pas s'il y a au niveau cantonal la possibilité de demander un financement pour des tests réguliers du personnel. Parce que les données indiquent que ce sont les adultes qui infectent les enfants. Non pas qu'il faut tester toutes les 20 minutes le personnel, mais de manière un peu régulière peut-être. C'est envisageable vous pensez ?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Pour l'instant ce n'est pas une discussion qu'on a eue uniquement au niveau de l'accueil jour. Ce sont des discussions que nous avons au niveau de l'ensemble du personnel. Pour venir travailler, pour l'instant, nous n'avons pas encore discuté de ces mesures-là. Pour les manifestations publiques, oui, nous avons dû nous adapter aux directives toutes récentes. Pour l'instant, nous n'avons pas pris de mesures spécifiques pour l'accueil de jour. On va forcément devoir en rediscuter ce lundi. Comme chaque lundi, puisque chaque semaine il y a des nouveautés qui sortent. Je ne peux pas vous dire autre chose, mais si j'ai oublié quelque chose, le Syndic me complétera.

○ **M Scala Michele, PSR**

*Mme La Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous soumetts cette lettre de soutien à la pétition. Je la lis et puis après je voudrais la mettre au vote.

Considérant [...]

Réponse de Mme La Présidente

[...] M. Scala, ce n'est pas une interpellation.

Réponse de M Scala Michele, PSR

*Bien merci, c'est la question que je me posais aussi.
Est-ce que vous voulez que je la dépose dans les questions.*

Réponse de Mme La Présidente

Oui dans les divers, mais il n'y aura pas de vote.

Réponse de M Scala Michele, PSR

Bon, on en discute après.

● **M. Stéphane Montabert,**

Interpellation intitulée : « De l'application du règlement de police sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie »

Mesdames et Messieurs,

La propreté de notre ville est un sujet récurrent dans l'actualité, dans les conversations et dans les prévis qui se sont succédé lors de ce Conseil Communal. Le dernier objet législatif en date ayant trait à ce sujet intitulé « Adjonction d'un article 87bis au règlement communal de police sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie » a été traité par le Conseil Communal lors de sa séance de novembre 2018. Avec un luxe de détail, la commission de prévis et ce Conseil Communal avalisait un amendement rajoutant explicitement « mégots et chewing-gums » à la liste de déchets susceptibles d'une amende de 150 CHF s'ils étaient déposés ailleurs que dans les endroits prévus à cet effet. On ne pourra pas dire que nous ne sommes pas allés au fond des choses.

La Municipalité a déposé un préavis, le législatif l'a avalisé et, depuis, le règlement est entré en force. Cependant, la commission de préavis avait aussi émis des vœux, à l'époque. Au nombre de 4 :

- 1. Une campagne de sensibilisation et de prévention auprès des mineurs. CRA, clubs sportifs, crachats en dehors des terrains de foot par exemple, écoles.*
- 2. Une campagne d'information de communication et de prévention auprès de la population et une réelle volonté de la police de mettre en place ces mesures.*

3. *La ville se dote de sac poubelle et de cendrier suffisant pour une mise en place efficace.*
4. *Prévoir des statistiques avant, état actuel des infractions, pendant la transition, nombre d'avertissements, et après la transition, nombre d'infractions.*

Je reviens donc sur ces vœux dont je n'ai plus guère eu de nouvelle depuis. Mes questions sont donc : La campagne de sensibilisation et de prévention auprès des mineurs correspondant au point 1, a-t-elle eu lieu ?

La campagne auprès de la population en général correspondant au point 2, a bien eu lieu. Je peux en témoigner en tant qu'habitant. Mais la volonté forte de demander à Pol-Ouest de faire appliquer ces mesures a-t-elle été transmise ? Si oui, quand et de quelle façon ?

De combien de sacs poubelle supplémentaires et de cendriers supplémentaires la ville s'est-elle dotée après ce préavis ? Comment ces chiffres ont-ils évolué depuis 2018 ?

Enfin, et c'est le plus important, pouvons-nous obtenir des statistiques avant, état actuel des infractions, pendant la transition, nombre d'avertissements, et après la transition, nombre d'infractions, de l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement jusqu'à aujourd'hui ?

De cette façon nous aurons un aperçu de l'efficacité relative de ce nouveau règlement et les vœux de cette commission seront exaucés.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Oui j'entends M. Montabert. Je vous avais dit aussi tout à l'heure qu'on avait beaucoup de retard dans nos dossiers. Ce type de demande ne va pas accélérer le traitement des nombreux dossiers parce qu'effectivement la campagne avait été faite. La campagne auprès de la population, on avait déployé beaucoup de moyens. On avait mis des signes par terre, on avait mis dans les bus un certain nombre de choses. Et puis les cendriers, effectivement de nombreux cendriers ont été mis dans différents endroits pour que justement on ait moins de mégots par terre. Au niveau des poubelles, de mémoire je ne me souviens plus combien de poubelles on a pu rajouter, mais il y a aussi quelque chose qui a été fait. On va vous répondre bien sûr, mais j'aimerais aussi qu'on ait un regard sur le contexte qui est le nôtre aujourd'hui en termes de préoccupation et de développement de la ville. Là, c'est une demande qui va nous faire travailler quelques heures dessus, je pense que personne d'entre nous n'est dupe, il y a le COVID, on doit mettre des mesures dans les écoles pour qu'on puisse accueillir les enfants, dans les places en crèche/garderie aussi il faut qu'on prenne des mesures, il faut qu'on accueille les enfants. On a beaucoup, beaucoup, beaucoup à faire et si l'intention s'est de paralyser le système et bien peut-être que ce type de demande pourrait le permettre parce que c'est compliqué pour nous avec des ressources rares, on vous a expliqué qu'on avait des collaboratrices et collaborateurs qui ont aussi été impactés par le COVID, c'est juste énorme. Et là, je réagis un peu parce que dans l'intention le travail a été fait. Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui la POL ait les capacités alors qu'il y a des problèmes de feux qui nous sont signalés, il y a les travaux du tram qui ont enfin débuté, je ne suis pas sûr qu'on ait les ressources disponibles aujourd'hui pour mettre l'accent là-dessus. On vous répondra, mais par contre dans quelle temporalité, je ne peux pas m'engager ce soir à ce que ce soit rapidement emmené.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

15. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Michele Scala, PSR**

Question relative à la pétition de l'AVIVO « utiliser les TL c'est écolo, mais un billet à l'automate c'est bien plus compliqué »

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs du législatif,*

Je reviens vers vous, je veux soumettre donc ce texte. Après je vous laisserai choisir entre vœu, soutien, invitation. En temps il y avait un terme pompeux: «résolution». Malheureusement cela n'existe plus. On l'avait supprimé, je crois, il y a 5 ans. Mais alors je vous laisserai donc trouver la bonne formule.

Considérant que l'AVIVO a déposé une pétition « utiliser les TL c'est écolo, mais un billet à l'automate c'est bien plus compliqué ». Considérant que la pétition a récolté plus de 200 signatures. Considérant que la suppression des automates va compliquer voire mettre en danger la vie des usagers âgés et/ou à mobilité réduite. L'AVIVO demande de placer ces valideurs dans les stations. Comme les CFF le font depuis longtemps. Déplacer ces valideurs à l'entrée des portes des bus et pas au fond. Parce qu'on au fond il tombe. Réinstaller des automates à billet au minimum dans la moitié des stations. L'AVIVO a une préférence pour la première proposition celle de placer ces valideurs dans les stations. Après le Conseil Communal soutient, cela dépendra après du vote, la pétition de l'AVIVO et ensuite la Commune de Renens transmet la pétition à la direction des TL tout en soulignant le soutien du Conseil Communal à posteriori puisque ça a déjà été envoyé. Merci

Je vous laisse la parole, Mme La Présidente.

[Ouverture de la discussion]

Réponse de Mme La Présidente

M. Scala, qu'attendez-vous de moi ?

Réponse de M Michele Scala, PSR

J'attends que ce texte soit envoyé aux TL.

Réponse de Mme La Présidente

Il sera envoyé aux TL, M. Scala, on l'a déjà annoncé.

Réponse de M Michele Scala, PSR

D'accord, donc ce texte que je viens de vous lire. Mais puisque je fais appel au Conseil. On pourra quand même demander un vote au préalable.

Réponse de Mme La Présidente

Mais il n'y a pas de vote au point 15 M. Scala.

Réponse de M Michele Scala, PSR

Ok.

Réponse de Mme La Présidente

Un vœu ne se vote pas, une question ne se vote pas, je ne sais pas que faire pour vous aider M. Scala.

Réponse de M. Eugène Roscigno, PSR

Mme La Présidente, le seul moyen c'est de faire une interpellation et suite à l'interpellation faire une résolution. Ce qui voudrait dire que M. Scala devra revenir pour qu'on puisse suivre notre règlement du Conseil. C'est le seul moyen.

Réponse de Mme La Présidente

Je vous remercie, M. Roscigno. Alors M. Scala peut-être que l'on vous attend au prochain conseil avec une interpellation.

Réponse de M. Michele Scala, PSR

C'est vrai que ça ne presse pas non plus. On peut attendre jusqu'au prochain Conseil.

Réponse de M. Le Syndic

Sur ce thème-là, j'aimerais dire que nous vous avons entendu. Vous avez déjà envoyé une pétition aux TL. Je me suis fait le relai pour amener cette thématique aux TL. Les TL sont une entreprise professionnelle avec une direction sensible aux demandes et incitations des usager.ère.s. Je pense que la mesure qui est là ne va pas modifier la volonté et l'intérêt que prote les TL à trouver une solution aux distributeurs de billets qui à certains endroits ont été déplacés. Je le répète ils ne distribuait qu'un billet par jour et ils posaient des problèmes de maintenance. Je crois qu'il y a une vraie volonté de la part de l'unité concernée des TL sur ceci pour trouver des solutions. On peut bien sûr envoyer deux fois la même pétition, mais je pense que la direction et ses collaborateurs sont motivés à trouver des solutions pertinentes et je me ferai encore une fois le relai de votre demande. Cela nous évitera peut-être d'être trop redondants. Faisons confiance aux outils démocratiques, faisons confiance aux personnes qui portent les dossiers. Je ne suis pas sûr que d'envoyer le même document encore une fois fasse accélérer plus que cela les choses. Je vous assure qu'il y a des collaborateur.trice.s qui sont extrêmement motivés, compétents, les TL sont une entreprise moderne qui cherchent des solutions et qui veulent promouvoir la mobilité auprès de tous et toutes. Et moi-même au prochain Conseil de direction je ramènerai ce thème.

Voilà c'est une proposition, mais vous êtes bien évidemment maître et seigneur dans cette salle.

Réponse de M. Vincent Keller, Fourmi Rouge

*Merci Mme La Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,*

Je crois que M. Scala avait posé une deuxième question, il attendait que ce Conseil soutienne son texte. Moi je trouve que c'est un peu dommage de le laisser tout seul notre ami Michele. Donc moi je vais le soutenir dans sa pétition et dans sa demande. Et puis je vais même aller plus loin. L'AVIVO pose cette question en disant que oui il y a des problèmes de mobilité pour les titres de transport. Effectivement l'AVIVO va encore plus loin en disant que s'il y a des problèmes de titres de transport et bien autant les supprimer. D'ailleurs elle soutient avec plaisir et avec un soutien fort l'initiative pour les transports publics gratuits que je vous demande de soutenir et de signer.

Réponse de Mme Chiara Storari, PSR

Je remercie M. Le Syndic de nous rassurer qu'il va transmettre cette pétition et qu'il va soutenir aussi d'ailleurs les demandes de l'AVIVO, mais ce qui, je pense, était demandé, c'était de savoir si les institutions de Renens dans cette transmission vont aussi appuyer la pétition. C'est-à-dire si la Municipalité et ce Conseil Communal vont le suivre. Merci.

Réponse de M Michele Scala, PSR

Au cas où je reviendrais.

- **M. Richard Neal, PSR**

- Question relative à la circulation et aux marquages

*Monsieur le Président du Conseil,
Chères Conseillères et Conseillers,
Monsieur le Syndic,*

Une question pour la Municipalité qui m'a été posée par différentes personnes à travers la commune. Dans l'ordonnance de la signalisation routière, au chapitre 9, articles 77 à 79, sur les marquages au sol sur les routes. Le préambule stipule : « les marques seront peintes, appliquées sur la chaussée ou encore encastrées pour autant qu'elles respectent les exigences du droit fédéral en matière de couleur, dimension et de sécurité des marques ». En parcourant tout le chapitre, il fait souvent mention de blanc et de jaune. Une fois il fait mention de bleu pour les places de parking et une fois de rouge pour les marquages temporaires pour les travaux. Mais nulle part l'ordonnance ne parle d'œufs de Pâques verts pour signaler les zones 20 ni de rubans violets pour servir de ralentisseur de vitesse dans les zones 30. Or l'article 101 de la même ordonnance stipule « les signaux et marques non prévus par la présente ordonnance ne sont pas admis ». L'article 106 y fait encore mention « peut faire l'objet d'une requête auprès du DETEC, les signalisations et les marques qui ne sont pas conformes aux prescriptions notamment lorsque des signaux ou marquages non prévus sont utilisés ». Ma question que je relaye de plusieurs personnes habitant la commune est donc : est-ce que la commune a posé une requête officielle au DETEC et est-ce qu'elle a bien reçu en retour une autorisation pour poser les marquages certes originaux, mais non conformes à travers la commune ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

M. le Conseiller Communal,

La POL-Ouest à la délégation de compétence au nom de la commune de Renens d'appliquer la signalisation sur les rues et sur la route. Vous avez cité très justement que certaines couleurs sont formelles, le blanc, le jaune et le bleu et si on n'utilise justement pas ces couleurs, la POL-Ouest est tout à fait habilitée d'appliquer avec de la peinture le signallement d'endroits particuliers que ce soit justement, vous appelez ça des œufs, on peut les appeler comme on veut, ces grandes surfaces vertes qui sont au centre de Renens depuis maintenant plus de 10 ans dans les rues de la Mèbre et du Midi pour signaler la zone de rencontre. Cela est tout à fait officiel, on peut le faire, tant qu'on n'utilise justement pas le jaune, le blanc et le bleu. L'essai qui a été tenté sur le 1^{er} Mai était une réponse à un postulat dont vous avez fait partie, vous avez entendu comme moi que des passages piétons n'étaient à ce niveau-là pas réalisables en zone 30, nous avons néanmoins voulu trouver une solution pour attirer

l'attention que ce secteur était particulier. Ces bandes violettes ont été apposées dans ce sens-là et on s'est inspiré d'autres exemples qui existent en Suisse. Je ne crois pas qu'il faille demander au DETEC si c'était autorisé ou pas, on l'a vu ailleurs et la POL-Ouest a cette compétence-là.

Réponse de M. Richard Neal, PSR

Merci, Mme Maystre, concernant les œufs, maintenant il y en a aussi au niveau du chemin de la Bruyère avec la pose de la zone 20 vers la garderie. Ils fonctionnent très bien, on comprend que c'est une zone d'échange. Par contre, j'ai eu des remarques de plusieurs automobilistes qui m'ont dit que le violet qui a été posé au 1^{er} Mai est quasiment invisible de nuit ou lorsqu'il pleut. Est-ce qu'il serait envisageable de voir avec POL-Ouest de mettre quelque chose de plus visible, comme du blanc ou du jaune comme il est très souvent le cas dans d'autres entrées de village ou de ville quand on veut ralentir le trafic.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

On vient justement de répondre que le blanc et le jaune ne sont pas possibles dans ce cas-là. D'où l'idée de chercher une autre couleur. On entend que ce n'est pas visible, la POL-Ouest fera sûrement une évaluation au bout d'une année. Moi il me semble qu'au contraire, à la pluie, c'est assez visible. C'est plutôt quand on a le soleil face à soi que les bandes sont moins visibles. Mais un bilan sera fait après une année.

- **M. Richard Neal, PSR**

Question/Demande relative à la Commission de Pétition

Pour les autres petites informations, en attendant la prochaine décision de la réunion de la Commission des pétitions. J'occupe encore en tant que Président ad interim. J'aimerais que la Commission se réunisse à la fin pour proposer deux ou trois dates, car nous avons depuis le mois de juin deux pétitions en suspend qu'il faudrait traiter assez rapidement.

Toujours concernant la commission des pétitions, j'ai reçu un téléphone de M. Cheni qui avait déposé en décembre 2019 une pétition concernant les souffleuses. Il avait reçu une réponse écrite du bureau du Conseil de l'époque, que ça a été transmis à la Municipalité de l'époque. Effectivement on retrouve encore dans la liste des choses qui sont encore en cours ladite pétition, mais M. Cheni aimerait avec un contact avec quelqu'un de la Municipalité pour savoir s'ils vont y répondre et quand ?

- **M. Richard Neal, PSR**

Communication d'intérêt

Je déclare mes intérêts en tant que Président du Conseil de la paroisse réformée de Renens. Malheureusement, à cause des restrictions COVID, il a été décidé qu'il n'y aura pas de fête de paroisse le 13 novembre prochain dans cette salle. Peut-être pour 2022.

- **M. Byron Allauca, Fourmi Rouge**

Question relative à l'horaire du Conseil Communal

*Merci Mme La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Je me permets de prendre la parole pour intervenir concernant les horaires des séances de notre conseil. Nous avons reçu au mois de juin de la part du bureau antérieur, signé par l'ancien Président M. Jonas Kocher, la liste des horaires pour les séances 2021-2026 et c'est marqué 20 h. Nous avons un règlement du Conseil Communal dans lequel l'article 66 stipule clairement qu'en règle générale les séances du Conseil sont le jeudi soir à 20 h. Et à la dernière allocution, la Présidente a dit oralement « la prochaine séance du Conseil, jeudi 9 septembre à 20 h ». Hélas, il y a 8 jours en arrière, on a reçu la convocation comme quoi les horaires ne sont pas à 20 h, mais sont à 19 h 30 et voilà nous avons eu une discussion au sein de notre groupe. Il n'y a pas tout le monde qui est pour le changement, une grande majorité est pour maintenir 20 h parce que cela a été décidé, cela a été voté, au Conseil. Le règlement a été voté, je pense, par le Conseil Communal. Il faut penser aussi, Mme La Présidente, et Mesdames et Messieurs les personnes du Bureau, il y a des gens qui travaillent jusqu'à 19 h à la vente. Et pour aller jusqu'à la maison se changer, c'est trop tard. Il y a des parents qui ont des enfants en bas âge et ils doivent leur donner à manger et les préparer pour la nourriture ou à la personne qui vient garder les enfants. Donc, pensons à tout le monde et pas seulement au caprice, peut-être, des membres du bureau. Parce que quand on enfreint trois choses en même temps et que vous venez après nous dire qu'on va commencer les séances à 19 h 30, cela me paraît être un manque de respect pour nous les Conseillers Communaux. Donc je vous demande de soit changer le règlement du Conseil, soit vous maintenez les horaires qui sont fixés, sinon ce type de document ça ne vaut rien. Et à ce moment-là vous pouvez fixer à l'heure que vous voulez. Donc j'aimerais bien une décision à ce niveau-là.

Réponse de M. Eugène Roscigno, PSR

Demande de motion d'ordre : article 85

Merci Mme La Présidente, selon l'article 85 du Conseil Communal je demande une motion d'ordre et que cette motion d'ordre soit votée immédiatement sur le règlement pour qu'on vote « Est-ce que le Conseil désire commencer à 19 h 30 ou pas ? ». Le Conseil a droit de voter, car c'est une motion d'ordre. Si le Conseil dans sa majorité accepte, le Conseil est souverain pour la décision du début du Conseil. C'est une motion d'ordre Mme La Présidente.

[Rappel : la motion d'ordre doit être soutenue par minimum 5 autres personnes]

[Mme La Présidente soumet la motion d'ordre au vote]

[Demande soutenue par plus de 5 membres, le fond de la motion peut donc être soumis à votation au Conseil Communal.]

[Bruit de fond concernant la possibilité de discuter du fond de la motion]

Réponse de Mme La Présidente,

L'article 85 dit la chose suivante : « Si cette motion est appuyée par 5 autres membres, elle est mise en discussion ».

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, PLR

Concernant cette motion d'ordre, oui, motion d'ordre ok. Moi je pense que le texte c'est est-ce que vous êtes d'accord de commencer à 19 h 30, mais c'est quoi c'est 15, c'est 45, c'est 20 h, 20 h 15 comme à l'époque. Moi, je pense qu'on ne devrait pas forcément faire une motion d'ordre, que les Présidents de groupe discutent gentiment et puis qu'on arrive avec le bureau à trouver une heure qui convienne à tout le monde sans forcément faire la guerre.

Réponse de Mme La présidente,

Quand je vous ai convoqué, Messieurs les Chefs de groupe, c'était aussi pour parler de l'horaire du commencement du Conseil alors est-ce que vous maintenez votre demande de motion d'ordre ou alors est-ce qu'on en parle la semaine prochaine lors de notre rendez-vous.

[La demande de motion d'ordre est retirée par M. Eugène Roscigno]

[Un vote à titre indicatif est tout de même demandé]

Réponse de M. Simon Favre, Fourmi Rouge

Merci Mme La Présidente,

Concernant l'heure de début du Conseil Communal, c'est super chouette qu'on en discute. C'est vrai que la situation était, à la base, de commencer à 20 h et il y a eu des engagements qui ont été pris par rapport à l'heure de début. De mon point de vue, ce qui est discuté c'est entre, le confort de commencer plus tôt et les obligations de commencer plus tard. Je prends mon exemple. J'ai pris des engagements de venir à ce Conseil Communal sachant qu'il commençait à 20 h et que du coup je pouvais suivre mon Master qui est à Sion et à Oltonne et à Berne, c'est HES. Si on m'avait dit : « tu dois être là à 19 h 30 », j'aurais dû le prendre en compte et j'aurais dû renoncer au modifier mon Master, mes cours, etc. Ce que je veux dire, c'est que modifier cet horaire maintenant pour les 5 prochaines années, ça va me mettre moi et les autres en difficulté par rapport à des engagements qui avaient été pris auparavant. Je vous remercie.

Réponse de M. Philippe Hertig, Fourmi Rouge

*Madame La Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Quant à moi, je préférerais commencer à 19 h 30. En fait, à 19 h, voire à 18 h. Pour être franc avec vous je finis ma sieste vers 14 h 30 donc pour moi 15 h ça serait l'heure idéale. Pourquoi est-ce qu'on ne fait pas le Conseil l'après-midi après tout ? On a peut-être assez de retraités et gens qui pourront se libérer le jeudi après-midi pour avoir le quorum. Donc on pourrait faire une interpellation pour commencer à 15 h. Non ! Puisqu'il s'agit de voter, je vais vous le dire, je vais voter pour 20 h. Pourquoi ? Par solidarité. On a utilisé ce terme, d'ailleurs on en a parlé de la solidarité l'année passée, ça a été évoqué. Et mon principe de solidarité je vais le respecter au détriment de mon confort personnel. Alors s'il faut voter, je vous demande de voter en votre âme et conscience et votre conscience vous dicte de faire passer l'éthique avant la politique. Merci.

Réponse de M. Jonas Kocher, Les Verts

Merci Mme La Présidente, étant donné que vous avez proposé que les chefs de groupe se rencontre et discuter de ça et qu'il s'agit plus d'un vote dit « informel » afin d'aiguiller les discussions avec les chefs de groupe, effectivement ça serait bien que l'on puisse voter assez rapidement sur ce sujet afin de savoir si les 70 sur les 80 qui sont présents, si je ne m'abuse, préfèrent 19 h 30 ou 20 h. Peu importe ceux qui vont se lever à 5 h du matin et qui préfèrent 19 h 30 ou ceux qui finissent le travail à 19 h 30 et qui préféreraient 20 h. Merci.

Réponse de M. Safaï Reza, Fourmi Rouge

Je déclare mes intérêts, je suis à la retraite depuis quelque mois, mais je ne fais pas de sieste, je pourrai le faire éventuellement. Pourquoi je viens, parce que j'ai interpellé l'ancien Président en lui demandant pourquoi on commençait à 19 h 30 et la réponse était que cela a été décidé au mois de janvier l'année dernière, en consultation avec les deux scrutateurs, de faire un essai. C'est la réponse que l'ancien Président m'a donnée. Et puis l'essai était au mois de janvier, mois de mars, mois d'avril, mois de mai et mois de juin. Si l'article 66 dit « en règle générale » j'espère que je trouverai un mathématicien parmi les Conseillers, car la règle générale ne dit pas que sur 9 séances d'une année, janvier, mars, avril, mai, juin, 5 ont commencé à 19 h 30. La règle générale ne dit pas qu'en 9 séances, 5 ça fait généralité. En règle générale sur 9 séances, une exception pour diverses raisons, on pourrait enfreindre la règle générale, mais pas 5 sur 9. Et puis mettre la règle du Conseil sur le tapis et puis de dire, on a décidé avec des scrutateurs qu'on commencera à 19h30 et que c'est ainsi que ça a été décidé et qui commence au mois de janvier. Voilà. Je pense qu'on est 80 conseillers communaux les gens de la commune se sont déplacés pour voter, pour nous nommer, pour non seulement défendre leurs intérêts et d'être présent pour pouvoir être présent et de défendre leurs intérêts. Je ne sais pas pourquoi, pour quelle raison, ça fait 15 ans que je suis au Conseil Communal, ça fait 15 ans que le Conseil commence à 20 h et puis tout d'un coup, pour que quelqu'un se lève à 5 h du matin. Pendant 10 ans j'ai fait le trajet de Genève à Renens en transport public et je n'ai jamais été absent au Conseil Communal qui commençait à 20 h tout en me réveillant à 5 h du matin.

Je vous remercie.

Vote à intention indicatif « est-ce que le Conseil doit commencer à 19h30 ? » :
36 pour, 25 contre, 11 abstentions

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Question relative au logement inhabité (M. Aebischer, Ch. Jouxkens)

Merci Mme La Présidente,

Au mois de février cette année j'ai eu à déplorer le décès d'un voisin et d'un ami qui habitait non loin de chez moi, Chemin de Jouxkens bâtiment 3-5. De l'eau a coulé sous les ponts depuis et nous avons dépassé le mois de février et nous sommes au mois de septembre, bien 6 mois après cet événement. Mon voisin décédé M. Aebischer, un ancien employé communal était locataire de la commune qui est propriétaire de ce bâtiment. Je viens ici pour m'interroger sur, en reprenant la logique du Conseil Communal, l'étrange manque de prévoyance financier de cette commune qui selon moi ne s'est pas occupée d'un logement vide depuis 6 mois alors que son locataire ne reviendra pas. J'aimerais savoir pour quelle raison ce logement n'a pas été remis en état et remis sur le marché de la location ? Et, à défaut, ce que la Municipalité a prévu pour ce bâtiment ?

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Merci beaucoup, M. Montabert, pour votre question. Effectivement, dans toutes ces situations de décès, que ça soit un immeuble de la commune ou un immeuble d'un autre propriétaire, suite au décès il y a toute la question de l'héritage qui est réglée par la justice de paix. Tant que cela n'est pas réglé, nous ne pouvons juridiquement rien faire. Donc il peut arriver que la

justice prenne du temps, je crois que c'est la justice de paix, mais je n'aimerais pas dire des bêtises, mais l'instance qui est en charge de régler toutes ces questions d'héritage, de succession, doit avoir fini son travail. Et c'est quand c'est fini, que le propriétaire est autorisé à faire, si nécessaire, les travaux pour le locataire suivant puis à remettre en location. Donc nous suivons l'affaire. Mon responsable administratif suit l'affaire de très près et me tient au courant. On fera, aussitôt qu'on le peut, le nécessaire pour le remettre en location. Merci pour votre question.

Réponse de M. Stéphane Montabert, UDC

Donc la commune n'est pas à l'origine de cette situation et je vous remercie de votre réponse.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Question relative à l'interpellation du 24 juin et interpellation concernant le couvert du supermarché et autres couverts

Ma question s'adresse à la Municipalité, service de l'urbanisme.

J'ai récemment déposé une interpellation en lien avec les couverts bétonnés sur la Place du Marché, et, toujours en lien avec ce type de structure architecturale, je constate que cinq nouveaux couverts en béton ont été installés devant la gare et à la Place de la gare.

Ma question : ces infrastructures, fort laides selon moi, ont-elles été installées sur du terrain communal ou sur des surfaces appartenant aux CFF ?

Pour le cas où elles auraient été érigées sur du terrain appartenant aux CFF, la Municipalité a-t-elle eu son mot à dire sur le type de construction prévue dans ce projet de réaménagement ?

Pour le cas où, au contraire, elles auraient été érigées sur du terrain appartenant à la commune, comment, selon quelle étude, et sur quelle base la Municipalité a-t-elle choisi de donner son accord pour l'installation de ce type de réalisation architecturale ?

Pour ce qui me concerne, si je suis critique face à ce genre de couverts en béton, c'est toujours pour la même raison, celle liée à leur capacité à réverbérer la chaleur.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

M. le conseiller communal,

Je vous réponds volontiers tout de suite, ce projet est communal. Il est sur un terrain communal, sur la Place de la gare et il fait partie du projet Rayon vert tel qu'il avait été issu du concours, proposé au Conseil Communal dans le crédit d'étude à l'époque et mis à l'enquête également. Donc il est parfaitement conforme au projet qui avait été débattu et accepté à l'époque par le Conseil Communal. Ces couverts ont pour objectif d'apporter un peu d'ombre vers les arrêts de bus, sur la place et offrir aussi un petit abri quand il pleut pour varier un petit peu l'usage de cette place. Ils ont une forme de feuille comme les marquages au sol et font partie du projet global du Rayon vert. D'ailleurs, si vous avez vu, la fontaine a aussi cette forme de feuille et ça fait vraiment partie du projet qui a été déposé à l'époque. En toute simplicité.

Réponse de M. Ali Korkmaz, PSR

Merci Mme Maystre. Dans ce cas-là, est-ce que dans les études ça a été étudié pour végétaliser ces bétons ou pas ? Et puis pourquoi, chaque fois, du béton ? Est-ce qu'on ne pourrait pas

trouver d'autre matière ? Je ne sais pas, je ne comprends pas pourquoi chaque fois c'est du béton.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Le projet a été prévu en béton donc il n'y a pas eu d'autres études. Mais par contre, c'est vrai que c'est un projet qui date de 2008, donc en 2008 on ne critiquait pas le béton comme on pourrait le critiquer aujourd'hui. C'est une réalité. Par contre c'est vrai que, l'année passée, avec l'émergence des débats sur le réchauffement, sur la réverbération, nous avons demandé toute à la fin, le projet était déjà commandé et déjà devisé, mais nous avons quand même demandé pour savoir si c'était possible. Cela nous intéressait aussi. Nous étions allées avec Mme Zurcher à un séminaire Rue de l'Avenir sur comment peut-on aménager les villes, que faire contre les ilots de chaleur. À cette époque nous avons vu que, pas en Suisse, je n'en ai pas encore vu, mais en Allemagne, un projet d'arrêt de bus végétalisé et rentrées de ce séminaire nous avons demandé à nos aménagistes s'ils pouvaient encore faire quelque chose. C'était clairement trop tard, ces feuilles de béton ont une épaisseur de 5 cm. Si on avait voulu les végétaliser, il aurait fallu leur mettre une forme de bac dessus qui avait une épaisseur d'environ 12 cm et ils ont dit que ce poids ne pouvait pas être accepté sur des fondations qui étaient déjà faites. Donc là ça n'était pas possible, par contre ce petit voyage à Yverdon, c'est journée Rue de l'Avenir, nous a permis d'avoir un autre changement qui nous a tous fait plaisir et qui quelque part a été, entre temps adopté. C'est que si au début il était prévu de ne planter que des tilleuls sur les places Nord et Sud. On est rentrée avec la ferme conviction qui fallait si possible encore veiller à une diversification des arbres et c'est ce qu'on a pu faire in extrémiste, certains tilleuls qui avaient été commandés ont pu être plantés ailleurs et à la place on a mis des chênes et une troisième espèce dont je ne me souviens plus du nom. Mais je sais qu'il y a eu une réflexion sur un mélange pour favoriser la biodiversité sur cette espace. Donc non on ne pouvait plus rien changer pour ces abris, mais je pense que ce n'est pas la pire origine de l'îlot de chaleur de cette place-là. Le cas échéant, au contraire, cela apporte un peu d'ombre. Ne pas les faire aurait été probablement pire.

Réponse de M. Ali Korkmaz, PSR

Une dernière réaction. Merci pour ces dernières explications. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'aller en Allemagne, juste à côté au Flon il y a sur les toits des végétalisations. Je sais que c'est embêtant pour la Municipalité, mais je reviendrai sur cette thématique. Merci beaucoup.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Question relative à la fréquentation de la piscine de Renens

Rebonsoir Mesdames et Messieurs,

Je pourrais rebondir sur les ilots de chaleur pour vous dire que cette année l'été c'était un mardi.

D'ailleurs c'est un peu là-dedans que je vais aller puisque j'ai une petite question pour la Municipalité, que je pose volontairement ce soir alors que la piscine va fermer à la fin de l'été, c'est-à-dire ce dimanche. J'aurais bien voulu avoir deux ou trois informations, la prochaine fois, concernant la fréquentation qu'il y a eu cette année (COVID-Météo), le nombre d'abonnements vendu que ce soit pour les piscines régionales ou pour la piscine que de Renens, les répartitions, un état financier par rapport au gros emprunt qu'ils ont fait et s'il y a des projets futurs ?

J'écouterai volontiers vos réponses la prochaine fois.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi Rouge**

Question relative à la formation informatique pour les nouveaux conseillers communaux

Merci Mme La Présidente,

On n'est pas tous égo vis-à-vis du système informatique et j'aurais voulu savoir, puisque nous sommes en début de législature et que nous avons passablement de nouveaux Conseillers qui ont reçu une adresse mail, s'il y avait quelque chose de mis en place si ceux-ci rencontraient des difficultés quant à l'utilisation de leur messagerie ?

Réponse de M. Le Syndic

Le service informatique est toujours à disposition pour aider les Conseillères et Conseillers qui auraient des difficultés pour accéder aux outils informatiques et cela reste vrai.

Réponse de Mme Nicole Divorne, Fourmi Rouge

Alors effectivement, ça veut dire qu'il faut qu'on aille au service informatique prendre rendez-vous ? Je voulais savoir s'il y avait quelque chose d'organiser de façon plus plénière ? Avec des moments de rencontre éventuels.

Réponse de M. Le Syndic

Alors je ne me souviens pas qu'on l'ait imaginé, mais si une demande existe au sein de ce Conseil on peut l'organiser bien sûr.

Vous faites une demande officielle pour qu'on organise un moment ?

Réponse de Mme Nicole Divorne, Fourmi Rouge

Cela serait peut-être plus vers le secrétariat du Conseil, que les personnes puissent s'annoncer si c'était le cas. Et en fonction des demandes, s'il y en a très peu on pourrait faire au cas par cas et si par contre il devait y en avoir plusieurs ça serait plus une rencontre en groupe.

Réponse de M. Le Syndic

Alors volontiers, vos demandes transiteront par Mme La Présidente qui les relayera et on proposera des sessions.

[Inscription sur via l'adresse suivante : bureau.conseil@renens.ch et NON sur la messagerie de Mme Charlet]

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi Rouge**

Question relative au non-recours aux prestations sociales

Lors d'une émission de lundi matin, j'ai été de nouveau frappée par le nombre de personnes qui ne réclame pas les aides sociales auxquelles ils pourraient avoir droit. C'est 25 % des

ayants droit qui ne la réclament pas. Face à cela, ils ne la réclament pas parce qu'ils ne sont peut-être pas au courant ou parce que les démarches sont trop complexes. C'est vrai qu'au sein de la Fourmi Rouge on rêve d'un changement de paradigme où puisque c'est un droit, cela devrait venir d'office, mais on est encore dans un moment où il faut demander ces aides. Et puis j'aurais voulu savoir comment l'information arrive jusqu'aux ayants droit de la commune et en particulier lorsque, après, nous devons affronter plusieurs guichets différents par rapport à ces demandes ? Merci

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère Municipale

Vous avez mis le doigt sur une thématique qui pourrait nous occuper jusqu'à la fin de la soirée, mais je vais essayer de vous répondre du mieux que je peux. C'est vrai que la question du non-recours est un véritable fléau, en tout cas c'est mon point de vue. Mais c'est aussi une vraie préoccupation des autorités et de la commune. C'est vrai que ce chiffre de 25 % de non-recours aux prestations sociales c'est une estimation, en réalité nous ne savons pas exactement combien de personnes n'ont pas recours à des prestations auxquelles ils auraient le droit. Le système est très compliqué puisqu'il y a des aides fédérales, cantonales et communales. Toutes ces assurances sociales et tous ces droits sociaux changent chaque année voire en cours d'année. C'est lié au fédéralisme, c'est un système complexe, je suis assez d'accord avec vous qu'idéalement les gens soient informés d'office, ce n'est pas le cas. La commune est en mesure d'informer les citoyens et les citoyennes sur les prestations communales. Elle ne peut pas le faire sur les prestations cantonales et fédérales, par contre elle peut collaborer avec l'ARASOL pour essayer de travailler à une meilleure communication et une meilleure information. C'est vraiment, je peux le dire, une volonté de l'ARASOL d'aller davantage à la rencontre des citoyens et des citoyennes pour mieux les informer sur leurs droits. L'idée c'est aussi d'aller un peu plus à la rencontre des gens en allant hors des murs habituels, notamment lors des manifestations diverses comme ce sera le cas avec les nouveaux retraités ou d'autres manifestations. De venir à la rencontre des gens pour les informer plus spécifiquement sur leurs droits en fonction de leur tranche d'âge ou de leur situation statutaire, etc.

Parce que vous avez entendu parler de ce 25 % probablement lorsqu'était présenté ce nouveau site internet qui s'appelle « J'estime » et qui vise à permettre aux personnes d'estimer leurs droits en entrant un certain nombre de données dans ce site et puis d'avoir une estimation de ce à quoi ils auraient le droit dans leur situation. C'est un nouveau site internet qui est sorti de plusieurs écoles supérieures. Simplement je voulais vous dire que le directeur de l'ARASOL a rencontré l'un des créateurs de ce site dans l'idée de voir comment on peut s'en servir pour aussi faciliter cet accès aux droits. Voilà ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a une volonté d'améliorer cet accès aux informations. Je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire et il n'y a pas une solution unique. Parce qu'il y a un autre élément important aussi c'est que si on favorise une meilleure compréhension et une meilleure connaissance de ces droits, et bien nous allons aussi automatiquement engendrer une augmentation de l'utilisation de ces droits, ce qui est tout à fait souhaitable. Mais ça veut aussi dire qu'il faut anticiper cela pour le faire correctement.

Sachez qu'en tout cas, dans l'Ouest lausannois on y travaille. Par rapport aux nouvelles prestations de l'ARASOL, vous serez bientôt informé quand on aura mis en place quelque chose, on le fait en partenariat avec les associations caritatives de la place. On va vous informer de l'évolution de ce projet. Je vous remercie.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR**
Retour sur les marquages de route

Un petit commentaire pour rebondir sur les propos de mon collègue Richard Neal concernant la signalisation et les couleurs utilisées. On a dit s'être basé sur l'exemple d'autres villes en Suisse, mais de mémoire Lausanne a pratiqué cette manière de faire et a dû revenir en arrière. Cela vaudrait peut-être la peine de vérifier concrètement si ce type d'utilisation de couleurs est effectivement conforme auprès des villes, dont Lausanne qui se situe juste à côté.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**
Question concernant la restauration

Je vais intervenir sur le sujet de la restauration et je vais vous la faire courte. J'aimerais demander à la Commune si la prolongation de l'extension et la gratuité des terrasses sera énoncée pour 2022 ?

Je déclare mes intérêts, ma famille de 6 personnes vit de la restauration, mais pas sur Renens. Donc ce que je pose comme question n'impactera pas mes revenus.

Réponse de M. le Syndic,

Je prends votre demande, on va y répondre rapidement. Je suis en charge de la promotion économique, on a fait quelques gestes dans ce sens-là précédemment. On travaille de manière collégiale, je sou mets ça à mes collègues et je reviens vers vous rapidement. Merci.

- **Mme Silvio Torriani, Fourmi Rouge**
Question relative aux accidents de circulation

Encore bonsoir, je vais être très court. En arrivant ici au Conseil Communal, il y a mon téléphone qui sonne. Je réponds. Il y a un habitant de la Rue des Alpes que vous connaissez tous, qui me signale que dans les dernières 24 h il y a eu trois accidents de la circulation dans cette rue. Heureusement que de la tôle froissée. Je ne sais pas si c'est nécessaire de vous le rappeler que cet été, il y a eu une pétition des citoyens, pas seulement de Renens, mais de plus de 1 000 personnes, qui ont demandé à la Municipalité de ne pas détruire de villas, mais surtout de travailler, de réfléchir, à la circulation dans cette rue très étroite qui est dangereuse. Voilà la réalité, trois accidents en 24 h. Je demande à la Municipalité d'être attentive et de faire le nécessaire avec les services de police. Trouver une solution avant qu'il y ait des dégâts plus importants. Merci.

- **Mme Jonas Kocher, les Verts**
Question pour le bureau relative au passe sanitaire

Merci Mme La Présidente,

Une question pour le bureau cette fois-ci, la situation sanitaire s'accélère, les changements sont assez fréquents. Est-ce que pour le prochain Conseil on pourrait avoir un document qui nous dit si on est soumis au passe vaccinal, si on doit garder le masque en tout temps lors de la séance, si on peut l'enlever lorsqu'on est assis ? Puisque ça a pas mal évolué entre la séance de juin et aujourd'hui, si le moment d'octobre vous pouvez nous préciser ça serait très apprécié. Merci beaucoup. D'ailleurs on n'est pas d'accord de savoir si on est soumis au passe ou pas.

Réponse de Mme La Présidente,

Pour l'instant on n'a rien reçu du Canton, mais dès que l'on reçoit des nouveautés on va vous les transmettre.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**
Question relative au passe sanitaire pour la journée des sports

*Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Aux vues des nouvelles restrictions fédérales tombées hier ma question est simple. Faudra-t-il se munir d'un pass sanitaire pour la journée des sports du 25 septembre prochain ?

Réponse de M. Oumar Niang, Conseiller municipal

Merci Mme La Présidente,

On prend en considération cet aspect, on va voir au niveau du service ce qu'on va faire et une communication va suivre. Merci.

- **M Gérard Duperrex, UDC**
Question relative à la circulation de la Rue des Alpes

*Mme La Présidente,
Mesdames et Messieurs,
Rebonsoir,*

Je reviens sur l'intervention au sujet de la circulation sur ces zones 30. Ainsi que M. Torriani vient de nous l'expliquer, un petit accident dans la rue des Alpes. Voilà 15 ans que j'habite à la rue des Alpes. Dans le temps, elle était à sens unique avec des miroirs. Aujourd'hui, comme m'a répondu Mme Maystre : « il y a des 30 à l'heure, on enlève tout ». Je vous dis c'est scandaleux parce que quand vous montez où j'habite, il y avait un miroir on voyait gauche et droite et maintenant que c'est une zone 30 il n'y a plus de priorité de droite où l'on est, car c'est une zone privée. Mais je vais plus loin, tout au bout de la rue des Alpes quand vous arrivez vers le petit centre où Madame a son étude, là-bas, Madame La Présidente, il y avait deux miroirs et on voyait la montée et la descente. Aujourd'hui il n'y a plus rien et à chaque fois que j'arrive là, je fais très attention parce que c'est priorité de droite quand on arrive depuis la rue des Alpes, il y a la priorité de droite. Pour dire, ceux qui montent l'Avenir et bien ils vous coupent la priorité. Il y a déjà longtemps que je lutte contre. Je pense que surtout maintenant, si vous savez que, tout en bas, le Verdaux est fermé, la circulation qui arrive en bas du Verdaux, ils font quoi ? Ils prennent la rue des Alpes. Et il y a une grande circulation qui se fait aujourd'hui. C'est quelque chose qu'il faudrait voir. Je pense que vous n'aviez pas pensé qu'un jour, là-bas, il y aurait beaucoup de circulation. Maintenant il y a une circulation énorme. Je demanderai qu'on remette le sens unique qu'il y avait avant et qu'on remette les miroirs. Merci de votre attention.

- **M. Grégoire Benoît, PSR**
Question relative au Flexibus

*Merci Mme La Présidente,
Bonsoir à tout le monde,*

J'aurai deux questions pour la Municipalité. L'année passée les TL ont expérimenté une offre de transport Flexibus sur la commune de Renens et je voulais savoir si la Municipalité a pu faire le Bilan avec les TL ? Et puis question subsidiaire, est-ce qu'il y aurait possibilité que cette offre de transport puisse revoir le jour sur la commune de Renens voire se pérenniser ? Parce que ça a pu améliorer drastiquement les transports publics sur notre commune.

Réponse de M. le Syndic,

Effectivement le Flexibus démontre que Renens est une ville créative et qu'elle prend en compte les demandes de ces citoyens. Cela permet d'améliorer la relation Nord-Sud. Le bilan a été très positif, il a été tiré par l'équipe qui a porté ce projet. Il s'agissait maintenant d'aller auprès du Canton pour voir si ce projet pouvait avoir un soutien du Canton pour qu'il soit mis en œuvre. Eu égard, et ce n'est pas une excuse, au COVID, c'est un dossier qui a été momentanément gelé, mais qui va pouvoir ressortir prochainement. Je me renseigne et je reviens vers vous pour vous donner quelques explications.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**
Intervention

*Merci Mme La Présidente,
Chères et chers collègues,*

Je vous informe que pour la manifestation sportive, selon le site de la ville de Renens, les mesures sanitaires seront les suivantes : il faudra présenter son certificat COVID avec QR code ou un test PCR ou un test antigénique. Voilà.

La parole n'étant plus demandée, Mme La Présidente réitère ses recommandations de respect des distanciations sociales, ou si cela n'est pas possible de porter un masque, pour les commissions se réunissant après la séance du Conseil communal et que la sortie se fait par l'esplanade.

Mme la Présidente remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 7 octobre 2021.**

Mme La Présidente prononce la clôture de la séance à 22 h 33

La Présidente

Le Secrétaire Suppléant

Carole Castillo

Grégoire Menoud